

Vivre à Crespières

Le bulletin municipal

n°39

Avril
Mai
Juin
2018



Finances (p. 4)

Une eau adoucie (p. 9)

Fêtes de juin (p. 17)



Sommaire

Transports	
Flexigo	3
Urbanisme	
Limitation à 70 km/h	3
Finances	
Taxe Gemapi	3
Les finances communales.....	4
Budget assainissement.....	8
Environnement	
Une eau adoucie en juillet 2018.....	9
Crotte, crotte et re-crotte	11
Plaine de Versailles	
Printemps de la Plaine.....	12
Communauté de Communes Gally-Mauldre	
Don du sang.....	13
Jeunesse	
Rentrée scolaire 2018.....	14
Rythmes scolaires à Crespières pour la rentrée de septembre 2018.....	14
Vie politique	
Le Sénat : Gardien des Collectivités Territoriales	15
Vie du village	
Loto du 11 février : quel carton !...	15
Pot des nouveaux arrivants et des bacheliers	15
Fête des parents	16
Brocantissime	16
Programme du week-end festif	17
Programme 2018 des sorties et voyage organisés par la mairie	18
Moules/frites à l'horizon	18
Santé et économie locale	
Eau et Forme	20
Aqua et Therm.....	21
Cordonnerie à domicile	21
Associations	
Forum des associations	22
Deux jeunes Crespiérois sur les planches parisiennes !.....	22
Boule de Gomme.....	23
Les belles auditions des classes de l'école de musique.....	23
L'AIPEC fait sa rentrée	24
Les SGDF : la fraternité au-delà des frontières.....	25
Cours d'anglais avec le Kids Club ...	25
Exposition des travaux d'encadrement	26
Exposition artistique de l'ACAC.....	26

L'édito du Maire

Chères Crespiéroises, chers Crespiérois,

Le 26 mars, nous avons voté le compte administratif 2017 et le budget 2018. Rien de particulier à relever. Le résultat est conforme aux prévisions.

Nous avons, en effet, voté une baisse de 4% des 3 taxes communales afin de compenser la hausse des taux de l'intercommunalité. Comme chaque année, la dotation globale de fonctionnement a baissé (en 2017 de 26%). Tout ceci cumulé, donne un résultat conforme aux prévisions avec une baisse anticipée des résultats.

2018 sera une année consacrée aux études de nos grands projets de fin de mandat : maison médicale, pharmacie, rénovation du presbytère et mini-crèche. Vous le constatez, le travail ne manquera pas. La lumière brillera souvent le soir à la mairie.

Les taux communaux ont été maintenus au niveau de la baisse de l'an dernier, toutefois les bases (fixées par l'état) augmenteront de 2%. J'ai présenté en fin de conseil

La Bibliothèque de Crespières.....	27
Adhérer à l'ADSC.....	28
ADSC : le Tir National de Versailles à Crespières.....	28
Marche écologique.....	29
20 ^{ème} anniversaire du Jumelage du Pays de Gallie.....	29
Nouveau bureau de l'ASC	30
Pilates	30
TCC : appel aux bénévoles !.....	30
La Crespiéroise	31
Informations pratiques et administratives	
Etat civil	31
Agenda	32
Collecte des encombrants	32
Collecte des déchets verts.....	32
Consultations juridiques.....	32
La mairie en pratique	32

Directeur de la publication : A. Ballarin
Comité de relecture et mise en page :
Commission Communication



municipal, une projection financière sur le financement des projets de fin de mandats. Ceux-ci devraient être menés à bien sans recours à l'emprunt, ce qui est assez remarquable.

Qu'ajouter ? sinon que sans prétention, nous pouvons annoncer que les résultats 2018 seront meilleurs et semblables aux bonnes années précédentes. Je laisse mon ami Raymond Metzger vous donner le détail comptable.

L'habituelle citation pour finir :

«Si vous n'essayez jamais, vous ne réussirez jamais, mais si vous essayez, vous risquez de vous étonner vous-même» Charles Augustin de Sainte-Beuve

Bonne lecture,

Adriano Ballarin

TRANSPORTS

Flexigo

Depuis son lancement en janvier, Flexigo a transporté près de 20 000 voyageurs. Le service est en constante évolution de façon à répondre au mieux à la demande de tous les habitants de la Communauté de Communes Gally-Mauldre.

Ce service sur réservation vous permet depuis Crespières de gagner et de revenir des gares de Saint Nom la Bretèche et de Plaisir Grignon. Il rend

également les jeunes usagers et les habitants mobiles sur nos communes en milieu de journée et le samedi. A noter que l'arrêt de bus créé à cet effet Rue de Moncel est un succès. Expérimentez, adoptez, parlez-en autour de vous, faites-nous part de vos expériences... ce service est fait pour vous et c'est aussi grâce à vous qu'il pourra poursuivre son développement.

URBANISME

Limitation à 70 km/h

Depuis plus d'une année, la Commission urbanisme avait alerté le Département sur la vitesse excessive des véhicules venant des Alluets-le-Roi et arrivant sur le feu de la 307. La route est étroite, montante et sinueuse et les sorties de la résidence de Croix-Marie et des résidents de la Sablonnière dangereuses. L'été dernier, nous avons obtenu la création d'un vrai trottoir sur un côté de la route. Il permet à chacun de se rendre au village ou de remonter vers les résidences en sécurité. Mais nous souhaitons aussi obtenir la limitation de la vitesse entre le feu de la 307 et l'entrée de la forêt des Alluets. Les instances avaient donné leur accord mais rien ne venait confirmer cela.

Mais, depuis le 15 mars une limita-

tion à 70 km/h a été imposée sur cette portion de route et des panneaux ont été placés des deux côtés de la route en amont et en aval.

A noter aussi, que tout notre village a maintenant sa vitesse de circulation des véhicules limitée à 30km/h sur tout le centre.

La gendarmerie va procéder à des contrôles de vitesse dans les semaines à venir pour, si besoin, rappeler la nouvelle réglementation.

Notre détermination semble avoir été payante et ces limitations de vitesse permettront une meilleure sécurité des piétons, des cyclistes et des crespiérois.

Agnès Tabary

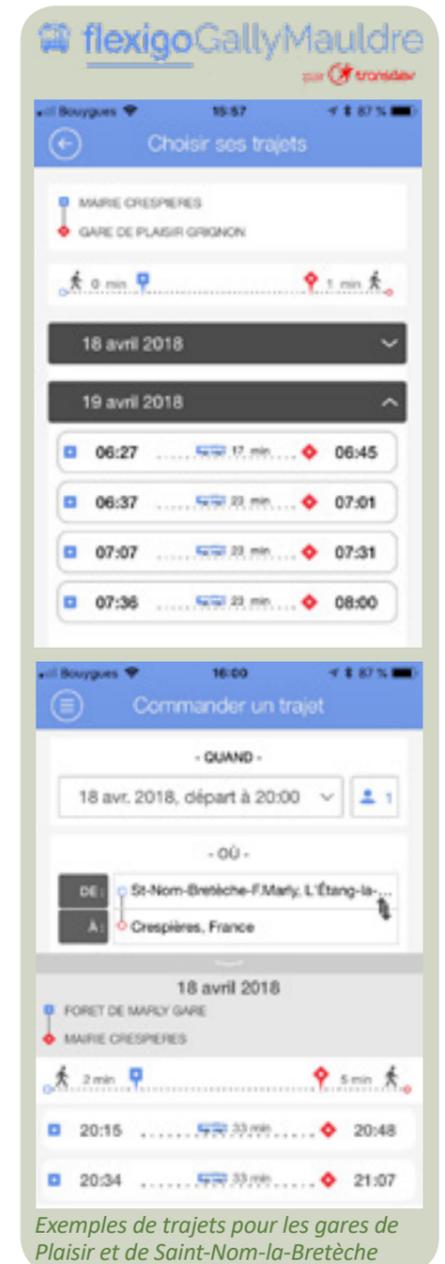
FINANCES

Taxe Gemapi

Les contribuables devront s'habituer à une nouvelle colonne sur leur feuille d'impôt dès l'an prochain. Cet acronyme supplémentaire «Gemapi» (pour Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), est obligatoire dès le 1^{er} janvier 2018 et sera prélevé par les intercommunalités.

Cette énième nouveauté fiscale, conséquence de la loi Notre (Nouvelle organisation territoriale de la république) impose aux intercommunalités, à échéance 2020, de nouvelles compétences. « Assainissement collectif, alimentation de l'eau, et les aires de repos pour les gens du voyage ».

J'avoue être très inquiet, notamment concernant l'assainissement collectif. Actuellement, géré individuellement par notre commune, au résultat excédentaire, sans emprunt toxique, cette bonne gestion nous a permis de baisser la redevance communale de 30% au cours des dernières années. Voir cette gestion saine, englobée par des entités pas toujours bien gérées me laisse pantois et révolté. Nous pourrions écrire la même chose pour notre « petit » syndicat SIAEP. Bien géré, excédentaire, au point d'autofinancer la construction de notre future usine de décarbonatation et d'avoiron baissé le prix de l'eau de 30% là aussi.



Exemples de trajets pour les gares de Plaisir et de Saint-Nom-la-Bretèche

Revenons à la taxe Gemapi : les intercommunalités devons établir un programme pluriannuel de travaux à réaliser. Notamment sur la prévention des inondations. Ces travaux seront financés par cette taxe. Parlons conséquence financière maintenant ! Quel montant pour les contribuables ? D'après la règle établie, la taxe ne peut être supérieure à 40€ par habitant. A l'heure où j'écris cet article le budget n'a pas été voté, mais le choix retenu lors du DOB était de 2,60€ par habitant. Bien inférieur au montant maximum autorisé, du moins, pour les premières années.

Adriano Ballarin

Les finances communales

La commune a bouclé l'année 2017 avec un **excédent de fonctionnement de 214.600 €**. C'est une performance inférieure aux 256.200 € réalisés en moyenne ces dix dernières années, mais l'écart de + 124.000 € par rapport au budget voté est l'un des plus importants de la période. Une apparente contradiction qui résulte du fait que nos budgets sont, au fil des ans, de plus en plus contraints par le désengagement de l'Etat et, en même temps, par notre souci de stabiliser les impôts locaux, voire même les réduire comme l'an dernier. Depuis trois ans, les excédents de fonctionnement budgétés se sont ainsi rapprochés du minimum acceptable, mais les écarts entre réel et budget restent élevés.

Cette bonne performance 2017 tient à une gestion rigoureuse des dépenses, notamment celles de personnel (629.700 €), inférieures de 5,0% au budget et même de 4,0% au réel 2014, en partie en raison de la suppression du poste de policier municipal. Une nouvelle réduction des frais de personnel de 1,5% est prévue au budget 2018, liée cette fois à une réorganisation des services techniques et à l'externalisation du nettoyage des locaux.

Le budget 2018 prévoit un **excédent de fonctionnement de 200.400 €**, mais c'est grâce à 83.700 € de recettes exceptionnelles : les indemnités allouées par le Tribunal administratif de Versailles dans le procès sur les défauts de construction de la Maison des Associations.

Les taux des **impôts locaux** resteront inchangés en 2018. Depuis 2008, les impôts communaux n'ont été augmentés qu'une seule fois, en 2010 et, en 2013, l'abattement à la base de la taxe d'habitation est passé de 15 % à 10 %, afin d'engager l'harmonisation de cette taxe avec les autres communes de Gally-Mauldre. En 2015, le taux de la taxe d'habitation avait été réduit de 14,89 % à 13,99 %, soit une diminution de 6,4 %, afin de compenser l'impact fiscal de la prise en charge du FPIC par l'intercommunalité. L'an dernier, les taux des impôts locaux

avaient été uniformément réduits de 4% afin de compenser la hausse des impôts prélevés par l'intercommunalité Gally-Mauldre.

Le contexte de nos finances n'a pas varié depuis plusieurs années : la **Dotatation forfaitaire** (ex-DGF) est passée, en cinq ans, de 181.600 € à 79.200 €, une baisse de 56 %, soit plus de 15 % en moyenne par an, alors même que cette dotation avait été créée pour compenser les transferts de charges de l'Etat vers les collectivités locales au titre de la décentralisation. Par ailleurs, c'est l'incertitude sur l'avenir à moyen terme de nos ressources fiscales. En particulier, la fixation des taux des impôts dits « locaux » risque d'échapper de plus en plus au pouvoir des collectivités, ce qui porterait un coup sévère à la décentralisation et au lien que les impôts locaux créent entre les populations et leurs élus.

Pour mieux garantir l'avenir de ses finances, Crespières entend aussi apporter une autre réponse au désengagement croissant de l'Etat en constituant un patrimoine immobilier générateur de ressources. La construction et la mise en location, mi 2017, du commerce et des deux appartements situés au-dessus du Coccimarket apporteront en année pleine à la commune une recette de plus de 50.000 €, soit 80% environ du montant de la Dotatation forfaitaire attendue en 2018.

Les dépenses d'investissement de 2017 ont atteint 1.171.800 € et concernaient, pour 80%, les travaux du projet du Centre village (réhabilitation et extension de la mairie, construction du commerce multiservices et aménagement de la place). Ces travaux sont achevés, mais pèseront encore pour 247.300 € sur l'année 2018. Les investissements 2018 comprennent également la reconstruction du lavoir, largement subventionnée par le Département et la Région, et le Triennial voirie. Enfin, les premières dépenses seront engagées cette année pour les études des projets de rénovation du presbytère, de la maison médicale aux Mathurins et de la crèche municipale.

Au 31/12/2017, l'**endettement** de la commune atteint 1.388.100 € ce qui représente 882 € par habitant, soit 51,5 % de plus que la moyenne 2016 des villages de notre taille (582 €), conséquence de l'importance des investissements réalisés depuis 2008. Mais la charge de cette dette en intérêts et remboursement du capital, qui est de 169.500 € en 2018, diminuera de 10.800 € dès 2019, puis de 60.400 € en 2021, du moins en l'absence de financement nouveau. Cette charge de la dette représente en 2018 107 €/habitant, soit 23,0 % de plus que la moyenne 2016 de notre strate (87 €/habitant).

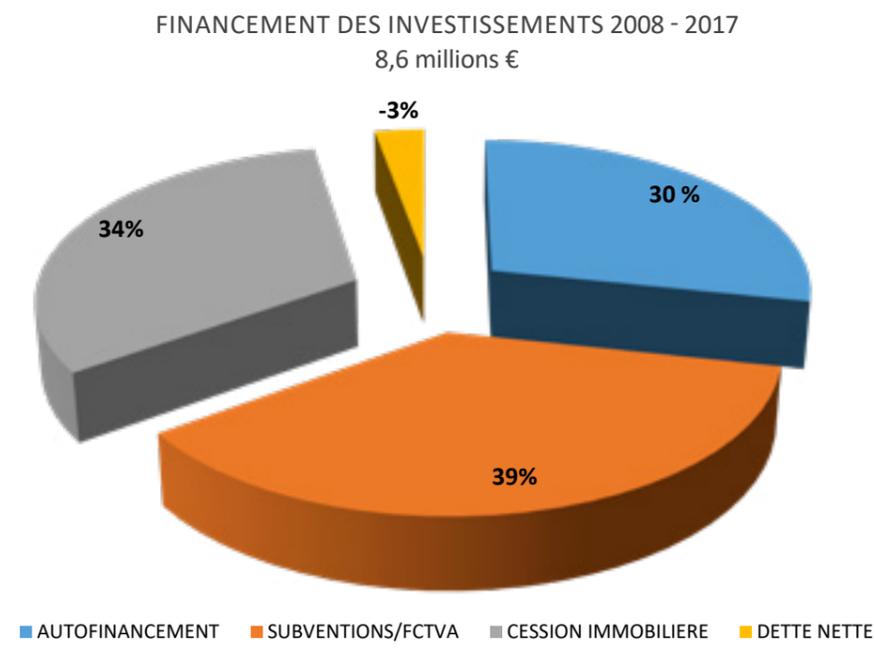
L'emprunt de 400.000 € de 2009 à taux variable (Euribor 3 mois + 0,55 %) a été définitivement converti fin janvier 2017 en emprunt à taux fixe 1,37 %, taux largement inférieur aux taux actuels du marché (1,67% environ). Face à la remontée prochaine des taux d'intérêt, déjà amorcée aux USA et en préparation en Europe, Crespières est désormais à l'abri de tout risque de taux. Reste que le bilan des emprunts à taux variable a été très positif pour nos finances : sur les six années écoulées, la commune a réalisé une économie de 57.800 € (9.633 €/an) par rapport à l'alternative taux fixe 3,76 % proposée en 2010 par la banque. Pour les quatorze années restant, cette économie est de 138.200 € (9.668 €/an) toujours par rapport à ce taux fixe de 3,76 %.

Depuis 2008, début de la mandature précédente, l'**excédent de fonctionnement cumulé** atteint 2,6 millions €, près du double des montants budgétés. Les investissements ont atteint 8,6 millions € et ont été financés pour 30 % par autofinancement (2,6 million €), 34 % par les cessions d'actifs (les 2.9 millions € de la vente du terrain des «Tilleuls») et 39 % par les subventions et le FCTVA (restitution par l'Etat avec une année de décalage de la TVA payée sur les dépenses d'investissement). Si depuis 2008 l'endettement a progressé de 593.000 €, la trésorerie est passée de 364.000 € au 01/01/2008 à 1.206.000 € au

31/12/2017 grâce à la cession du terrain des Tilleuls. La **dette nette** (de disponible) a donc baissé de 249.000 € pendant cette période.

Au 31/12/2017, la **trésorerie** de la commune atteint 1.206.000 € et financera, non seulement la fin des travaux du centre village et du lavoir, mais aussi d'autres investissements de 2018 et 2019, notamment la réhabilitation de l'ancien presbytère, sans nouveau recours à l'emprunt.

Avec la réhabilitation du Centre village, la création du commerce multiservices, la reconstruction du lavoir et la transformation du presbytère, les années 2018/2019 marqueront l'aboutissement des grands projets sur lesquels les équipes municipales de 2008 et 2014 s'étaient engagées.



SECTION DE FONCTIONNEMENT 2017-2018

Les dépenses 2017-2018

Les **dépenses de fonctionnement** 2017, 1.160.051 €, sont en écart favorable de 111.071 € (- 8,8 %) par rapport au budget voté : l'économie sur les **frais de personnel** (-33.094 €, soit -5,0%) s'explique par la systématisation de la récupération des heures supplémentaires et la réorganisation de l'équipe des services techniques. Les **charges générales**, 326.023 €, sont en écart favorable de 64.240 € (-16,5 %) en raison des économies habituelles sur les budgets entretien des terrains, immeubles, voirie et réseaux (- 35.700 €), ainsi que sur les honoraires et divers postes de fournitures. En effet, le budget communal n'est pas seulement une **prévision**, il est, en même temps, une **autorisation d'engagement de dépenses** et, à ce titre, il ne doit pas empêcher l'engagement de dépenses rendues nécessaires par les circonstances. Cela explique l'importance des écarts favorables dégagés chaque année sur ces lignes budgétaires. Pour cette raison, la comparaison d'un budget avec le budget précédent est plus pertinente qu'avec le réel de l'année écoulée. Il en résulte aussi une hausse significative récurrente des dépenses du budget de l'année nouvelle par rapport au réel de l'année précédente.

Ainsi les **dépenses de fonctionnement 2018** sont globalement en hausse de 6.200 € seulement (+ 0,5 %) par rapport au budget 2017, mais de 116.900 € (+ 10,1 %) par rapport au réel 2017. La commune a inscrit à son budget les dépenses de la classe de neige 2018 (26.600 €) ainsi que l'externalisation, à titre expérimental, du nettoyage des locaux, pour un coût de 28.000 €, afin de faire mieux face aux absences maladie ou autres. Il en résulte une augmentation globale des **Charges générales** de 54.305 € par rapport au budget précédent, (+ 13,9 %). En revanche les Frais de personnel accusent une baisse de 41.538 € par rapport au budget 2017 (- 6,3%), en conséquence de cette externalisation ainsi que de la réorganisation des services techniques, déjà évoquée.

DEPENSES 2016 - 2018

	Budget 2018	Budget 2017	Réel 2017	Réel 2016
Charges générales	444 568	390 263	326 023	326 587
Charges de personnel	621 282	662 820	629 726	617 277
Autres charges gestion	124 654	124 126	124 562	122 301
Subventions aux associations	20 457	22 013	22 013	21 203
Frais financiers	45 000	49 500	49 411	50 611
Dépenses imprévues	13 000	14 000	0	0
<i>Dépenses effectives</i>	1 268 961	1 262 722	1 151 735	1 137 979
Amortissements	8 000	8 400	8 316	11 711
TOTAL DEPENSES	1 276 961	1 271 122	1 160 051	1 149 690

L'activité des TAPS s'arrêtera à la rentrée scolaire prochaine, sans impact significatif attendu sur le niveau de fréquentation de l'accueil de loisirs.

Malgré l'augmentation de taux consécutive au passage taux variable/taux fixe de l'emprunt de 400.000 €, les **charges financières**, évaluées à 45.000 €, sont en baisse de 9,1 % sur 2017, en raison de la diminution de l'endettement, et aussi du fait que les frais 2017 avaient été majorés par le report d'une échéance de 2016.

Pour l'année 2018, le taux moyen de la dette ressort à 3,38 % l'an, contre 3,05 % en 2017, conséquence, là encore, du passage de l'emprunt de 400.000 € au taux fixe.

Les recettes 2017-2018

Les **recettes 2017** sont en dépassement de 12.613 € (+ 0,9 %) par rapport au budget grâce notamment au bon niveau des Droits de mutation (+ 21.787 €), tandis que les écarts sur les redevances périscolaires (+ 15.263 €) et la subvention des Allocations familiales (+ 9.229 €) compensent l'écart défavorable constaté sur les impôts locaux (- 25.006 €). Pour la deuxième année consécutive, la commune subit la conséquence du dispositif appelé «demi-part des veuves», dont les effets ont été prolongés sur 2017 sans que l'administration en tienne compte dans les états prévisionnels qu'elle fournit aux collectivités à l'époque de la préparation des budgets. L'espoir d'une bonne surprise sur les impôts et la Dotation forfaitaire formulée l'an dernier dans le Bulletin municipal a donc été déçu.

RECETTES 2016 - 2018

	Budget 2018	Budget 2017	Réel 2017	Réel 2016
Produits des services	257 630	235 200	245 830	244 648
Remboursement frais de personnel	2 500	3 500	4 145	3 897
Impôts locaux (nets de FNGIR)	854 563	865 263	841 393	881 404
Droits de mutation	90 000	87 000	108 787	96 842
Dotations et participations	112 923	137 940	142 854	209 470
Autres produits de gestion	61 308	27 628	30 175	9 062
Autres produits	98 427	5 515	1 475	7 212
TOTAL RECETTES	1 477 351	1 362 046	1 374 659	1 452 535
Excédent	200 390	90 924	214 608	302 845

Les budgets des **recettes fiscales** et de la **dotation forfaitaire 2018** ont dû être établis sans que la commune ne dispose des évaluations, que Bercy fournit systématiquement en retard depuis maintenant plusieurs années. Les recettes progressent de 102.692 € sur le réel 2017, mais cette augmentation résulte à raison de 80 % des 83.400 € d'indemnités allouées par le Tribunal administratif. Les autres produits de gestion (loyers du commerce et des appartements) atteignent 61.308 €, en progression de 31.133 € car ils bénéficient de la location en année pleine du local commercial et des nouveaux appartements, et les prestations enregistrent les produits de la classe de neige 2018 (16.500 €). Ces augmentations font plus que compenser la nouvelle baisse de 20 % attendue pour la Dotation forfaitaire (- 15.900 €).

L'**excédent de fonctionnement 2017** est de 214.600 €, auxquels s'ajoutent, dans le compte administratif officiel, les 70.000 € d'excédent de fonctionnement reporté des années précédentes.

L'Administration exige des communes un excédent de fonctionnement au moins égal aux remboursements d'emprunts, condition d'un équilibre financier durable. Cette règle est parfaitement respectée en 2017,

L'**excédent de fonctionnement 2018**, hors les 70.000 € de report de résultat 2017, est de 200.390 €, à comparer aux 126.000 € de remboursement des emprunts. La règle est donc également respectée en 2018, même si l'on fait abstraction des 83.000 € de recettes exceptionnelles qui devront être logiquement affectés à la réparation des dégâts.

SECTION D'INVESTISSEMENT, RÉSULTATS ET TRÉSORERIE 2017 -2018

Les **paiements d'investissements 2017** ont atteint 1.171.843 €, dont 985.100 € (85,5 %) pour le projet «Centre village», 47.200 € (4,1 %) pour l'extension de la cantine et le nouveau préau de l'école, 42.400 € (3,0 %) pour la nouvelle salle polyvalente (ex-bibliothèque) et 23.500 € (2,0 %) pour la signalétique.

Les **recettes** de la section **investissement** (392.384 €) comprennent notamment 272.600 € de remboursement de TVA (FCTVA), 70.100 € de subventions (Réserve parlementaire, Etat, Région et Département), dont moitié pour le projet de «Centre village», le remboursement par l'ADSC du coût des travaux de la fontaine (17.349 €), financée par les dons des habitants et amis de Crespières et la subvention accordée à l'ADSC par David Douillet sur la réserve parlementaire. Le résultat d'investissement ressort à - 914.353 €, ce qui conduit à un **résultat total 2017 de - 699.746 €**.

La **trésorerie** de la commune, qui était de 1.905.748 € au 1er janvier, atteint ainsi 1.206.002 € au 31/12/2017.

En **2018**, les **paiements d'investissements** sont évalués à 875.029 € dont 247.000 € pour le projet «Centre village», 133.000 € pour la reconstruction du lavoir, 222.000 € pour le Triennal voirie. Ils incluent également les premières dépenses, - pour les appels à projets, - pour les investissements des années suivantes : la maison médicale, la crèche et la rénovation du presbytère et sa transformation en salles de réunion et en espace «co-working», qui bénéficiera des aides de la procédure «Contrat rural».

BUDGET INVESTISSEMENT 2017 - 2018

	Budget 2018	Budget 2017	Réel 2017
Dépenses d'investissement	875 029	1 936 601	1 171 843
Remboursements emprunts L.T.	126 000	135 000	134 894
Total dépenses	1 001 029	2 071 601	1 306 737
Total recettes	334 597	561 918	392 384
RESULTAT INVESTISSEMENT	-666 432	-1 509 683	-914 353

RESULTAT ET TRESORERIE 2017 - 2018

	Budget 2018	Budget 2017	Réel 2017
Excédent de fonctionnement année	200 390	90 924	214 607
Résultat d'investissement année	-666 432	-1 509 683	-914 353
Résultat total	-466 042	-1 418 759	-699 746
Trésorerie au 1 ^{er} janvier	1 206 002	1 905 749	1 905 748
Trésorerie au 31 décembre	739 960	486 990	1 206 002

Les **recettes d'investissement 2018** sont évaluées à 334.597 € et comprennent principalement 179.000 € de remboursement de TVA sur les investissements de l'an dernier (FCTVA) et 147.600 € de subventions, dont 103.900 € pour la restauration du lavoir (Région et Département), 53.000 € pour l'extension de la cantine et du préau et 33.700 € pour la réhabilitation et l'extension de la mairie (solde d'une subvention au titre de la Réserve parlementaire).

Le résultat d'investissement 2018 ressort ainsi à - 666.432 € et le **résultat total à -466.042 €**. Le disponible, 1.206.002 € au 01/01/2018, devrait atteindre 739.960 € au 31/12/2018. Ce disponible, majoré du remboursement de la TVA payée sur les dépenses d'investissement et des subventions, assurera le financement de la réhabilitation de l'ancien presbytère dans le cadre du contrat rural, sans nouveau recours à l'emprunt.

Avec 126.000 € de remboursements d'emprunts, l'**endettement** de la commune passera de 1.388.000 € au 1er janvier à 1.262.700 € au 31/12/2018. Cet endettement est désormais intégralement à taux fixes.

Comme les années précédentes, le budget officiel voté par le Conseil Municipal du 26 mars présente un montant de dépenses d'investissements significativement supérieur aux chiffres ci-dessus (1.615.000 € au lieu des 875.000 € mentionnés plus haut). Les normes de présentation des budgets imposent en effet l'équilibre des dépenses et des recettes, ce qui équivaut à dépenser intégralement les recettes et disponibilités existantes.

Budget assainissement

RÉALISATIONS 2017

Depuis la mise en service de la nouvelle station d'épuration, les budgets de l'Assainissement tendent à se limiter aux recettes et dépenses d'exploitation et au remboursement des emprunts.

Le **résultat de fonctionnement 2017** de 44.432 € revient vers cette norme, avec encore 4.800 € de taxes de raccordement, après deux années marquées par des recettes de fonctionnement élevées, en raison de l'encaissement des taxes de raccordement des maisons de la RD 307 branchées au réseau collectif à l'occasion de la viabilisation du Parc du Château. Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée en 2017. Le **résultat total 2017** est de 8.650 € et la trésorerie de l'assainissement ressort à 146.840 € au 31/12/2017.

BUDGET 2018, REEL 2017 & 2016 - Assainissement

	Budget 2018	Réel 2017	Réel 2016
Dépenses fonctionnement	22 200	16 507	15 514
Recettes fonctionnement	40 360	48 022	59 946
Résultat fonctionnement	18 160	31 515	44 432
Remboursement emprunts	31 000	28 795	28 675
Travaux	11 500		
Recettes d'investissement		5 930	
Résultat investissement	-42 500	-22 865	-28 675
RESULTAT TOTAL	-24 340	8 650	15 757
Trésorerie initiale	146 840	138 190	122 433
Trésorerie finale	122 500	146 840	138 190

BUDGET 2018

A 40.360 €, les recettes de fonctionnement sont en baisse en raison de la diminution de la taxe communale d'assainissement, décidée en 2016, mais dont les premiers effets datent de 2017. Cette taxe, de 0,40 € TTC par m³ en 2008, avait été portée à 0,78 € en 2009 pour financer la charge des emprunts contractés pour la nouvelle station d'épuration. Elle a été réduite à 0,63 € TTC/m³ en 2015 et à 0,55 € TTC/m³ en juin 2016.

Le **résultat de fonctionnement 2018** est évalué à 18.160 €. Après prise en compte de 31.000 € de remboursements d'emprunts et 11.500 € de travaux potentiels, le **résultat total** de l'année est de -24.340 €. La trésorerie de l'assainissement atteindrait 122.500 € au 31 décembre 2018.

L'endettement de l'assainissement est évalué à 318.900 € au 31/12/2018, dont 116.800 € (36,6 %) de prêts de l'Agence de l'Eau à taux zéro, ce qui ramène à 1,78 % le taux d'intérêt moyen de la dette en 2018. Le prêt de 200.000 € à taux variable contracté pour 25 ans pour la construction de la nouvelle station, dont l'encours sera de 137.400 € au 31/12/2018, a été converti en prêt à taux fixe 1,88 % il y a un an.

Comme pour le budget communal, recettes et dépenses du budget d'assainissement officiel voté par le Conseil municipal doivent être égales : les investissements du budget officiel seront donc, non pas de 11.500 €, mais de 158.300 € et le disponible au 31 décembre se trouve ainsi annulé.

Pour réduire ce disponible, nous avons tenté sans succès, il y a plusieurs années, le remboursement par anticipation du prêt de 80.000 € à taux fixe 4,91 % et échéance finale 2038, mis en place en janvier 2008. Mais Dexia a refusé de négocier l'indemnité contractuelle de remboursement anticipé, particulièrement élevée compte tenu des bas taux d'intérêt actuels. La remontée attendue, mais sans doute très lente, des taux d'intérêt à partir de 2018 permettra peut-être de retenir ce remboursement, mais une nouvelle réduction de la Taxe communale d'assainissement reste une alternative possible.

Rappelons enfin la décision, prise par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Feucherolles (SIAEP), de mettre en œuvre, en concertation avec le groupe Suez, un procédé de décarbonatation de l'eau potable. Ce procédé, qui entrera officiellement en service en juillet 2018, baissera de façon significative (de moitié ?) la dureté de l'eau potable sans augmentation de son prix, grâce à l'excellente santé financière du syndicat.

Raymond Metzger

Une eau adoucie pour Crespières en juillet 2018

L'eau distribuée sur Crespières provient de la nappe phréatique de la craie et traitée ensuite à l'usine de Flins Aubergenville par SUEZ. Cette eau naturellement très calcaire, a une dureté de 35°F. Quand il est trop présent dans l'eau le calcaire génère des nuisances contrairement à une eau douce (dureté inférieure à 20F). Les chaudières, chauffe-eau et les équipements électro ménagers (lave-linge, lave-vaisselle, bouilloire, machine à café etc) s'entartrent ce qui entraîne des surconsommations énergétiques et des usures prématurées de ces matériels. Les usagers recourent alors à des produits d'adoucissement et se plaignent du colmatage des robinets, des dépôts de calcaire sur les parois de douche, éviers etc, à la consommation d'eau de source ou minérale en bouteilles. Une eau trop calcaire peut également entraîner, à son contact, un assèchement de la peau.

Les désagréments

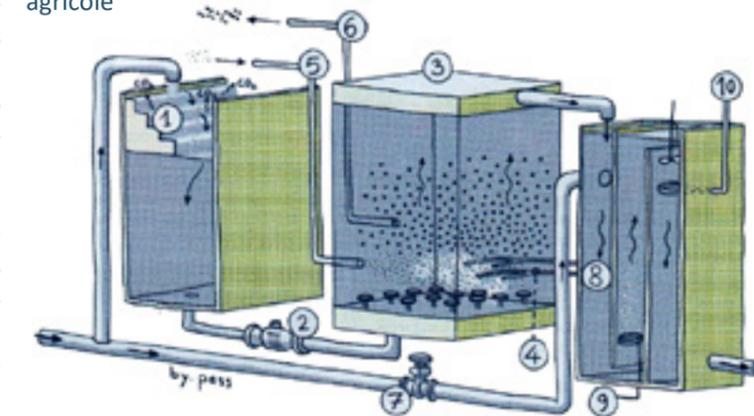
-  Achat coûteux de produits d'entretien
-  Usure prématurée des équipements (chauffage / électroménager)
-  Hausse de la consommation énergétique
-  Augmentation du risque de fuite par corrosion
-  Problèmes pour les peaux sensibles
-  Achat d'eau en bouteille

Ces nuisances plus ou moins ressenties entraînent des dépenses qui s'élèvent en moyenne à 150€ par an et par foyer* avec une durée de vie écourtée des matériels et, des achats d'adoucisseurs et de sels pour régénération des adoucisseurs, produits anticalcaires etc.

PRINCIPE DE LA DÉCARBONATATION

4 grandes étapes :

- 1 / Préparation de l'eau au traitement par élévation du pH (réactif alcalin)
- 2 / Précipitation du carbonate de calcium en excès sous forme de billes
- 3 / Extraction des billes à la base du réacteur
- 4 / Valorisation des billes comme co-produit de remplais ou amendement agricole



- 1 - Cascade d'aération
- 2 - Pompe
- 3 - Réacteur de décarbonatation
- 4 - Buses de diffusion de la soude
- 5 - Injection de micro-sable
- 6 - Collecte des billes de calcaire
- 7 - Vanne motorisée
- 8 - Bâche de mélange
- 9 - Injection de CO₂
- 10 - Injection de chlorure ferrique

Les coûts engendrés

Coût engendré par le calcaire pour une famille de 4 personnes sur base de 120 m³ :

- Produits anticalcaires : 40 €
- Electroménager : 25 €
- Entretien : 50 €
- Energie : 35 €

Coût engendré par la mise en place et maintenance/entretien d'un adoucisseur individuel :

- Adoucisseur : 1000 €
- Sel : 49 €

Une grande partie des habitants de l'ouest parisien déclarent avoir un adoucisseur individuel.

En 2015, lors d'un sondage**, 92% des consommateurs de l'ouest parisien se sont déclarés favorables à la mise en place d'une solution collective visant à réduire le taux de calcaire l'eau.

A l'écoute de cette demande, le syndicat des eaux SIAEP qui couvre Crespières et, d'autres syndicats voi-

sins ont demandé à SUEZ - dès début 2016 - la mise en œuvre d'une solution pour réduire les nuisances dues au calcaire. SUEZ a proposé un procédé de décarbonatation, consistant à enlever le calcaire en excès de la production d'eau potable.

Ce traitement éliminera une grande partie des désagréments causés par le calcaire tout en conservant les qualités minérales de l'eau. L'eau ainsi distribuée sera à une dureté de 18°F. Le coût de cet adoucissement collectif sera de 30€ par an et par foyer*. Le SIAEP s'est engagé à ne pas répercuter ce coût à ses membres, ce qui implique que les Crespiérois et Crespiérois bénéficieront à titre gratuit de cette avancée.

* hypothèse d'un foyer de 4 personnes consommant 120 m³ par an

** une étude auprès de consommateurs réalisée par BVA en septembre 2015 sur le calcaire dans les Yvelines auprès d'un échantillon représentatif de la population de 18 ans et plus au- près du département

Le délai

Le projet a débuté dès 2016 après les différentes négociations. La phase de construction de l'usine de décarbonatation a pu débuter sur l'usine de Flins Aubergenville.

Au printemps de 2018, la réception sera faite.

Début juillet la mise en service sera effectuée et la distribution se fera dans le même temps.

Questions/réponses :**1) La décarbonatation collective supprime-t-elle tout le calcaire de l'eau ?**

Non, la décarbonatation collective permet de distribuer une eau plus douce mais celle-ci contiendra encore du calcaire. Le niveau de dureté doit permettre l'obtention d'un compromis entre le bon équilibre minéral de l'eau nécessaire à la santé, tout en supprimant les désagréments liés au calcaire.

2) Qu'est-ce qui provoque la formation du calcaire sur les appareils électro-ménagers ?

Plusieurs facteurs interviennent sur le dépôt de calcaire sur les appareils électro-ménagers.

Tout d'abord le taux de carbonates lui-même.

En plus de ce taux de carbonates, la température de l'eau a un rôle important. A une dureté équivalente une eau sera plus entartrante si elle est plus chaude.

Le ballon d'eau chaude, la bouilloire, les pommes de douche ou évier sont plus sujets à l'entartrage.

3) Y a-t-il un impact de la décarbonatation sur la santé ?

Non, les apports en calcium et magnésium de l'eau distribuée sont modérés et contribuent de façon marginale aux besoins nutritionnels (le plus souvent inférieurs à 10%). Par conséquent, la diminution en calcium de l'eau du robinet, via la décarbonatation, n'a pas d'influence sur l'apport

de ces éléments pour les consommateurs.

Les principaux apports en calcium proviennent surtout par la consommation de produits laitiers.

4) Quel est l'impact de la décarbonatation à la soude sur la santé humaine ?

Aucune, la soude est un réactif nécessaire dans le procédé sélectionné pour capter l'excédent de calcaire dans l'eau. La quantité injectée sera entièrement consommée pour qu'il ne reste aucune trace de soude dans l'eau distribuée aux usagers.

5) Quel est l'impact de la décarbonatation sur la peau ?

La décarbonatation collective permet de limiter le phénomène «de peau sèche» après une douche chaude.

Les troubles dermatologiques, attribués au contact du calcaire avec la peau, sont essentiellement de type prurit.

L'eau du robinet intervient comme facteur d'assèchement de la peau, par l'intermédiaire des ions calcium qui lorsqu'ils pénètrent dans la peau attirent les lipides membranaires des cellules cornées.

Cette pénétration est faible ou inexistante à température ambiante, mais elle est nettement augmentée par la chaleur de l'eau.

6) Y a-t-il une réglementation en France qui encadre la teneur en calcaire de l'eau ?

Non la réglementation française ne fixe pas de limite de qualité pour la dureté. Une eau est dite «dure» ou «très calcaire» pour de fortes concentrations en calcium et en magnésium (TH >= à 25°F).

La directive qualité Eau (98/83/EC) effective depuis 2003, ne fixe pas de recommandation en rapport avec le calcium, le magnésium et la dureté. Certaines recommandations peuvent être présentes dans les législations des différents pays de la communau-

té européenne, comme des limites de qualité (Pays-Bas) ou de simples recommandations techniques (Autriche, Allemagne). Cependant la transposition française précise que les eaux ne doivent pas être corrosives et une référence de qualité existe sur la conductivité : 180s <= 1000 µS cm-1 à 20°C. Ces limites conditionnant la minéralité de l'eau, conditionnent indirectement la concentration en calcium, élément principal de cette minéralité pour les eaux naturelles.

7) Quelle est la situation du calcaire en Europe ?

En Europe, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas disposent d'installations centralisées de traitement de la dureté* (GWRC 2007).

Les Pays-Bas ont montré la voie : la question de l'adoucissement de l'eau y est abordée au travers d'une réglementation, s'imposant aux distributeurs d'eau, visant à protéger la santé du consommateur en premier lieu, puis à promouvoir son confort.

La décarbonatation a également pour effet de limiter les phénomènes de relargages des métaux comme le plomb ou le cuivre, potentiellement toxiques à fortes concentrations. En 2005, environ 50% des eaux produites aux Pays-Bas étaient adoucies.

Parmi les premières installations, celles des 2 usines alimentant Amsterdam ont été mises en place en 1987.

8) Quelle sera l'impact financier de la mise en place de la décarbonatation collective ?

30€ par an et par foyer de 4 personnes (sur la base de consommation de 120 m³).

A titre de comparaison comme décrit ci-dessus, de multiples études ont démontrées que le coût d'une eau dure (trop calcaire) pour un foyer s'élève à 150€/an.

9) Je suis équipé d'un adoucisseur individuel, que dois-je faire ?

Après la mise en service de l'usine de décarbonatation en juillet 2018,

il sera important de changer les réglages de votre adoucisseur.

Continuer d'utiliser votre adoucisseur en changeant le réglage d'abattement du calcaire pour ne pas avoir une eau trop douce ou trop corrosive.

Changer le cycle de régénération de votre adoucisseur. En effet, l'eau distribuée plus douce et donc le volume passé sur votre adoucisseur sera plus important avant régénération.

Le projet prévoit une campagne de communication spécifique pour les usagers qui sera engagée dans les mois à venir pour sensibiliser à l'arrivée de l'eau décarbonatée.

10) Je souhaite m'équiper d'un adoucisseur individuel, que dois-je faire ?**Crotte, crotte et re-crotte !**

Crespiéroise depuis plus de 20 ans, nous sommes tous venus ici pour le cadre de ce joli village. Je vais râler sur un sujet : les crottes de chiens... anodins pour vous ? dommage ! eh oui... du beau village fleuri nous passons au village crotté.

Vous voulez vous promener ? alors attention ! Trottoirs, zones de pelouse, chemins de terre au travers des champs... tout est miné et c'est scandaleux !

Ce village évolue : nouvelles écoles, caméras de surveillance, demande de cantine bio, amélioration des transports, nouveaux lampadaires éco... et j'en oublie... tout cela OK. Mais n'oublions pas un sujet primordial : le civisme, le respect des uns envers les autres.

*«Dans votre jardin votre chien va crotter
Puisque c'est chez vous, vous allez ramasser.
Dans le village, sur les trottoirs, les pelouses, les chemins ;
Peu importe ce que fait mon animal canin.
Chacun pour soi. Personne ne le saura.
D'autres reviennent les chaussures pleines de caca.
Et alors ??!?! chuuuuttt... ce n'est pas moi.»*

L'eau adoucie sera distribuée à compter de début juillet 2018, il est conseillé de repousser l'achat après cette date.

Début juillet 2018, l'eau distribuée sera considérée comme douce (la teneur en calcaire dans l'eau sera presque divisée par 2 passant de 35°F à 18°F). Il conviendra ensuite à chaque usager si cette eau est suffisamment douce pour son besoin et s'équiper d'un adoucisseur individuel si nécessaire.

11) Si je ne veux pas être alimenté par une eau adoucie, est-ce possible ?

Non, traiter le problème du calcaire dès l'usine de Flins Aubergenville implique que l'ensemble des usagers

alimenté par cette usine reçoive une eau adoucie. C'est un projet collectif qui a pour but de limiter l'impact de la hausse tarifaire en jouant sur un effet «d'économie d'échelle».

De par la configuration des réseaux intercommunaux et communaux, il n'est pas possible de dédier cette partie d'usine à l'alimentation d'une commune ou d'un quartier seul.

La décision de traiter le calcaire en amont, sur l'usine de traitement d'eau de Flins Aubergenville a été collective et la majorité des collectivités clientes l'ont approuvée.

Tout ce qui est dans cet article est vrai (énoncé par plusieurs personnes).

Vos animaux de compagnie n'y sont pour rien. Est-ce compliqué de prendre un sac plastique et de ramasser les déjections de vos animaux ? et où que cela soit... même à travers champs.

Alors, s'il vous plaît, du civisme. C'est la base de tout et que nous puissions profiter de ce beau village.

Merci.

Une crespéroise

Printemps de la plaine

Pour ce Printemps 2018 nous avons misé avant tout sur la nature, les balades, les découvertes et la biodiversité !



Nous souhaitons vivement partager avec vous cet intérêt, et vous retrouver nombreux, petits et grands, sur nos «Chemins de Gally».

Nature rime avec Culture !



Vous êtes donc conviés également à de nombreuses réjouissances sur la Plaine en mai et juin.

Nous nous félicitons que plusieurs communes se soient associées à nous afin que «biodiversité» rime aussi avec «diversité» culturelle, Théâtre et Musique tous genres confondus.

Le Printemps des ARTS en Plaine de VERSAILLES se porte bien !

Nous vous donnons ici un avant goût du programme. Toutes les infos détaillées sont sur le site www.plainedeversailles.fr

- Mardi 10 avril : le maïs ; Mardi 15 mai : l'orge ; Mardi 15 juin : zéro Déchet, Tri, Recyclage à 20h30

Dans le cadre des «Cafésciences, mardis de la Plaine» à la Maison de la Plaine à Feucherolles.



Du maïs au pop corn, de l'orge à la bière, objectif zéro déchet, les Cafésciences accueillent producteurs locaux et chercheurs et resituent ces thèmes en rapport avec des productions ou transformations locales.

Venez réfléchir, échanger et débattre en vous inscrivant dès maintenant !

Participation : 5€

- 12 et 13 mai : fête des abeilles aux fermes de Gally



Indispensables à la production agricole, les populations d'abeilles régressent. Durant ces deux journées, au travers d'ateliers et d'animations, vous apprendrez les gestes simples et efficaces pour participer au maintien des populations d'abeilles.

Renseignements : www.lesfermesdegally.com

- Dimanche 27 mai : une journée à la Ferme de Pontaly de 10h à 18h



- Samedi 9 juin : Trou d'enfer à Bailly de 15h à 17h

Dans un parc propriété de l'ONF et sous la conduite de Xavier LOISELEUR des LONGCHAMPS (A.S.T.E) visite commentée du Fort puis d'une station du télégraphe Chappe (Nombre de participants limité).

Participation 8€. (Gratuit enfants)
Inscription préalable indispensable : bouchezd1@gmail.com

RDV à l'entrée du grand portail, route Bailly-Marly, juste après le pont de l'autoroute.



- Dimanche 17 juin à Chavenay de 15h à 17h

De Chavenay au moulin de Mézu, une balade de 7 km qui se terminera par la visite du lieu avec présentation d'une exposition éphémère sur l'histoire du moulin.



Inscription préalable indispensable : bouchezd1@gmail.com

RV et Parking rue de Beynes à Chavenay (Restaurant La Caravelle)

Vous pourrez retrouver toutes les informations sur le site de l'association : <http://plainedeversailles.fr>



Valérie Gillette



LE PRINTEMPS DES ARTS EN PLAINE (Théâtre et Musique)



JUIN - 1^{er} au 3 Juin FESTIVAL DU THEATRE EN PLAINE à CHAVENAY – FERME BRILLON

Vendredi 1^{er} Juin 20h30 "La Gloire de mon père" -Antoine Seguin ,Cie L'Accompagnie (10 €- enfant gratuit)

Samedi 2 juin : 18h "Commedia dell'arte Carlo Boso" (horaire à confirmer)
21 h "La panne". Friedrich Dürrenmatt - Cie Les Elles et les Ils – Salle des Fêtes (10€)

Dimanche 3 juin 14 ou 15h-16h "Lectures sous l'arbre" RV avec des amoureux de la lecture
17h : "Le bois dont je suis fait" Nicolas Devort-Julien Cigana - Pony Production
19h: "Commedia dell'arte Carlo Boso"(horaire à confirmer)

MUSIQUE:

Samedi 16 juin Chapelle du Prieuré Saint-Nicolas à RENNEMOULIN logo RENNEMOULIN
ENSEMBLE AUTHENTE Direction Stéfan RERAT, Schoubert, Gounod, Rheinberger, Denza.... (horaire à définir)

Du Jeudi 28 au Samedi 30 juin : FESTIVAL "TOUCHES DE JAZZ" à la BARBACANE à BEYNES
Parrainage Martial SOLAL. Avec Yves ROUSSEAU, contrebassiste en résidence de composition à la Barbacane, son groupe AKASHA et Jonas Knutssen invité spécial.
Tarifs : 14 € / 11 € / 8 € -Info résa : 09 78 03 82 15 – reservation@labarbacane.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GALLY MAULDRE

Don du sang

L'amicale des donneurs de sang bénévoles de Feucherolles-Davron a enregistré au cours de l'année 2017 la collecte de 211 poches de sang.

Nous remercions vivement les donateurs bénévoles qui se sont déplacés pour assurer ce geste humanitaire.

Les besoins en produits sanguins liés au développement et à l'évolution de notre société est un enjeu permanent et quotidien pour l'établissement français du sang.

La transfusion sanguine est devenue très sûre et sécuritaire, aucun risque au moment du don, fait sous contrôle (docteur, infirmière), votre poche de sang total est contrôlée, analysée.

Notre amicale et ses bénévoles assurent l'information et la prospection de ce geste humanitaire sur 4 communes : Crespières, Chavenay, Da-

DON DE SANG > RESERVES FRAGILES



JE DONNERAI DEMAIN
DÈS MAINTENANT.

vron, Saint-Nom-la-Bretèche.

Cette année 2018, vous pouvez venir nous rencontrer aux lieux suivants :

- Les vendredis 16 mars, 8 juin et 7 décembre de 14h30 à 19h30 à la salle Joe Dassin de Feucherolles.

- Le dimanche 30 septembre de 10h00 à 15h00 à la brocante de Feucherolles.

Merci à tous. Nous vous attendons.

Rentrée scolaire 2018 à Crespières

L'organisation de la prochaine rentrée scolaire de nos petits élèves à Crespières est déjà en cours et inquiète le Conseil Municipal.

En effet, en février 2018, l'Inspection d'Académie se basant sur les effectifs présents en février 2018 et constatant un «départ» au collège de 32 «CM2» pour une «montée» en CP que de 16 «Grande Section», a décidé la fermeture d'une classe en primaire. Aussitôt alertés, nous avons pris contact avec Mme Rousselet, notre inspectrice d'Académie, pour lui annoncer que nos effectifs scolaires étaient loin d'être définitifs avec l'eménagement de nombreuses familles au cours du printemps et de l'été particulièrement dans les nouvelles constructions.

Au premier «mouvement» de mars 2018 proposé aux enseignants, une classe d'élémentaire a effectivement été supprimée. Nous

avons donc contacté de nouveau Mme Rousselet à la vue des inscriptions en cours, pour lui expliquer que cette fermeture risquerait fort de se transformer en ouverture en urgence en septembre dans des conditions rarement favorables.

Actuellement, nous avons 75 élèves de maternelle attendus pour la prochaine rentrée. Cela pourrait provoquer la création d'une 3^{ème} classe au niveau maternelle !

En revanche, nous n'avons «que» 105 élèves inscrits en élémentaire et le seuil pour récupérer notre classe est de 109 élèves. Aussi, **nous encourageons toutes les familles et parents souhaitant inscrire leurs enfants pour la rentrée prochaine à Crespières, à le faire dès maintenant**, auprès de nos services en mairie ou auprès de la directrice de notre école, Mme Montfort.

Le prochain «bureau technique» de l'Inspection d'Académie se tiendra en juin et décidera alors définitivement du nombre de classes attribuées à chaque établissement scolaire. Transmettez ces informations autour de vous ! Toute nouvelle inscription est transmise aussitôt à l'Inspection d'Académie.

Agnès Tabary
Commission scolaire

Rythmes scolaires à Crespières pour la rentrée de septembre 2018

Depuis la rentrée 2014, à la demande de l'Etat, les rythmes scolaires sont passés de 4 à 4,5 journées par semaine. Après un important travail de mise en place de la mandature précédente et de la commission scolaire actuelle, nous avons pu proposer aux familles crespériennes des activités de qualité après le temps scolaire. Dans un premier temps, l'Etat a indemnisé les communes d'une partie du coût engendrer par ces nouvelles activités. Malgré la baisse régulière de l'indemnisation d'année en année, le conseil municipal avait décidé de maintenir cette offre. Une très faible part restait à la charge des familles.

A la rentrée de septembre 2017, la subvention de l'Etat n'étant plus certaine, de nombreuses communes environnantes ont choisi de revenir au rythme de 4 jours par semaine. L'équipe municipale de Crespières en

association avec les villages de notre Intercommunalité Gally-Mauldre, a souhaité prendre un peu plus de temps pour faire le bilan de ces 3 dernières années avec les équipes enseignantes, l'accueil-loisirs et les familles pour décider du maintien ou non du rythme scolaire actuel pour la prochaine rentrée 2018. Ce rythme était principalement difficile pour les maternelles qui enchaînaient la semaine entière sans repos. De plus, la prise en charge par les familles du coût des activités sans aide de l'Etat, allait devoir être augmentée de façon importante.

Après le dernier conseil d'école de mars 2018, les différentes parties représentées ont choisi à l'unanimité, l'abandon du rythme scolaire actuel pour un retour à la semaine de 4 jours en septembre 2018.

En revanche, la municipalité a proposé que les activités créées qui avaient été plébiscitées par les élèves soient maintenues et proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Nous remercions ici tous les intervenants qui ont su partager leurs talents avec nos élèves et espérons les retrouver dans les associations de Crespières.

Agnès Tabary
Commission scolaire

Le Sénat : Gardien des Collectivités Territoriales

Sans prétention ni partisanisme exacerbé, je souhaite que ce modeste article sur le Sénat, nous éclaire sur l'intérêt majeur qu'à celui-ci pour nous, collectivités territoriales.

Depuis la révolution, il nous accompagne. La genèse jusqu'en 1958, date qui confère au Sénat son rôle éminent dans la constitution est intéressante. C'est la convention en 1795 qui créa le système parlementaire à deux chambres. Appelé le conseil des anciens, cette appellation a longtemps perduré et se justifie moins aujourd'hui.

Le rajeunissement progressif, à chaque élection le prouve. Au cours des nombreuses turpitudes qu'a connu notre pays, il fut soumis à l'empereur. C'est pourtant lui qui déchoie Napoléon et installe Louis 18. Un mot sur la 3^{ème} république qui donnera au Sénat son âge d'or. En effet, il dispo-

sait alors, des mêmes pouvoirs législatifs que la chambre des députés.

Le Sénat d'aujourd'hui est celui de la constitution de 1958. Son existence fut remise en cause lors du référendum de 1969 qui prévoyait sa disparition. La victoire du non poussa le Général De Gaulle à la démission.

La volonté de monsieur Larcher dès son arrivée à la tête du Sénat, fut de recentrer le Sénat sur son cœur de métier, «Le travail législatif, le contrôle et la prospective». Bien sûr, la protection des territoires. De nombreuses réformes et propositions de lois peu connues du public (Révision constitutionnelle de 2008, priorités mieux partagées avec le gouvernement sur l'ordre du jour, semaine consacrée aux travaux de contrôle de l'action du gouvernement, réformes internes etc...) confirment son rôle constitutionnel majeur. A l'heure où

les collectivités sont si malmenées et où les nouveaux députés, considèrent que leur rôle n'est que législatif, il est évident que le centralisme parisien, est un danger pour la démocratie. Sans remontée du terrain, il ne reste que le Sénat pour avoir une oreille attentive et compréhensive. D'ailleurs il suffit de comparer les joutes acerbes et dogmatiques à l'Assemblée, avec le travail commun et respectueux des différentes sensibilités au Sénat. A l'heure où des études «dirigées», soutiennent que le Sénat doit disparaître, je pense moi, que l'insignifiante économie mise en avant ne serait rien par rapport aux conséquences démocratiques et qualitatives que cela engendrerait.

Adriano Ballarin

Loto du 11 février : quel carton !

Pour cette troisième édition, nous avons fait salle comble. Merci à ceux qui ont eu le courage de braver le froid et félicitations aux heureux gagnants !

Catherine Ihitsague



Pot des nouveaux arrivants et des bacheliers

Vous vous êtes installé à Crespières à partir d'octobre 2017, vous êtes donc concerné. Vous recevrez d'ici le mois de juillet une invitation au pot des nouveaux venus. Cet événement se déroulera le vendredi 21 septembre à partir de 19h30 à la mai-

son des associations Roland Pilloud – 8 rue de la sansonnerie.

A cette occasion, nous mettrons également à l'honneur nos bacheliers « cru 2018 ». Jeunes diplômés vous recevrez une invitation à vous

joindre à nous. Néanmoins, je vous invite à me contacter en mairie au 01 30 54 44 12 ou par mail : evenements@mairie-crespieres.fr car il nous est parfois difficile d'obtenir les résultats.

Catherine Ihitsague

Fête des parents

Le **samedi 26 mai** sur l'esplanade de la mairie, à partir de 15h, nous vous proposons une animation exceptionnelle :

1 magicien et 1 chanteur musicien viendront égayer votre après-midi.

Amenez votre goûter, venez en famille, en voisins, bref, avec ceux que vous aimez ! parents, grands-parents, c'est votre fête alors profitez-en et en plus c'est gratuit !!!

Catherine Ihitsague

Brocantissime

NOTEZ ! cette année la brocante déferlera le dimanche 3 juin, sous le soleil bien évidemment ! Et comme une bonne nouvelle n'arrive jamais seule, nous avons un peu baissé les prix, voyez vous-même :

- 2 mètres : 15€
- 3 mètres : 23€
- 4 mètres : 30€
- 5 mètres : 38€
- 6 mètres : 45€

L'ouverture des inscriptions se fait le 3 avril. En mairie : les mardis, jeudis, vendredis de 14h à 17h – les mercredis de 9h à 11h et 14h à 15h – les samedis 14 et 28/04 – 12 et 26/05 de 9h à 12h, par mail : evenementiels@mairie-crespieres.fr

Dépêchez-vous de choisir vos places... c'est la course à l'échalotte pour certains emplacements !

Catherine Ihitsague

DIM
3
JUN

Brocante de Crespieres



Inscriptions à partir du 3 avril 2018 :

- En mairie les mardis, jeudis, vendredis de 14h à 17h, les mercredis de 9h à 11h et 14h à 15h, les samedis 14 et 28 avril, 12 et 26 mai de 9h à 12h
- Par téléphone au 01 30 54 44 12 ou par mail à : evenementiels@mairie-crespieres.fr

Les riverains souhaitant exposer devant chez eux peuvent s'inscrire entre le 3 et le 10 avril.

Mairie de Crespieres, Place de l'Eglise 78121 Crespieres
Tel : 01.30.54.44.12/ Fax : 01.30.54.58.19, accueil@mairie-crespieres.fr

Programme du week-end festif

«Tiens tout a changé ce matin je n'y comprends rien c'est la fête, la fête...» Michel Fugain. Nous n'aurons certes pas cet artiste à Crespieres cette année, mais peut-être un jour... l'espoir fait vivre !

Voici tout de même le programme des réjouissances de ce super week-end de fête :

Vendredi 22 juin :

- 21h : distribution des lampions sur l'esplanade de la mairie
- 22h : départ du défilé dans les rues du centre village jusqu'au stade, accompagné par «les Jazzdiniers».
- vers 23h : lancement du feu d'artifices sur le stade.

Samedi 23 juin :

Sur l'esplanade de la mairie,

- 20h : apéritif offert par la mairie, suivi du pique-nique (apportez votre repas ou profitez des crêpes et autre restauration – boissons de Nicolas le Crêpier de Crespieres),
- 20h – 21h30 «scène ouverte» aux artistes amateurs : vous êtes seul ou en groupe, vous disposez de matériel sono, vous souhaitez vous présenter à un public pour de vrai ! Je vous invite à Catherine à la mairie au 01 30 54 44 12 pour en connaître les conditions.

- 22h : concert show Latino,
- 23h : environ Feu de la St Jean,
- 23h30 : reprise de la musique avec un DJ,
- 1h : fin des festivités

Catherine Ihitsague

22 & 23 JUIN

Fêtes de juin



AU PROGRAMME :

Vendredi 22	Samedi 23
<ul style="list-style-type: none"> • 21h : Distribution des lampions sur l'esplanade de la mairie • 22h : Défilé éclairé par les lampions dans les rues du centre village jusqu'au stade, accompagné par « les Jazzdiniers » • vers 23h : Feu d'artifice sur le stade 	<ul style="list-style-type: none"> • 20h : Apéritif offert, suivi du pique-nique (apportez votre repas ou profitez des crêpes de Nicolas de la Caverne des Artistes) • 20h – 21h30 : « Scène ouverte » aux artistes amateurs (Seul ou en groupe, vous disposez de matériel sono et vous souhaitez participer, contactez Catherine au 01 30 54 44 12 avant le 6 juin) • 22h : concert show Latino • 23h environ : Feu de la St Jean • 23h30 : reprise de la musique avec un DJ



Mairie de Crespieres, Place de l'Eglise 78121 Crespieres
Tel : 01.30.54.44.12/ Fax : 01.30.54.58.19, accueil@mairie-crespieres.fr

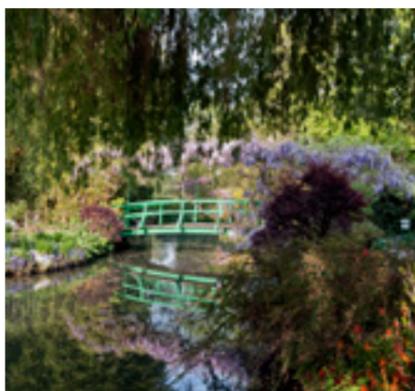
Programme 2018 des sorties et voyage organisés par la mairie

Depuis le début de l'année, nous vous proposons une sortie par mois, ouverte à tous sans contrainte d'âge et autres statuts particuliers. Ces événements ne peuvent avoir lieu que s'il y a un minimum de 30 inscrits. Alors parlez-en autour de vous, faite un maximum de pub et venez passer de bons moments entre amis.

Pour tous ces événements, **la réservation est obligatoire** auprès de Catherine :
au 01 30 54 44 12 ou evenementiels@mairie-crespieres.fr

Rappel des prochaines sorties :

Giverny dans l'Eure, chez l'impressionniste Claude Monet



Lundi 30 avril (9h - 19h)

Tarif : 71€ (ce prix comprend le transport en car, la ballade en train, le déjeuner et la visite)

Temps de trajet : 1h15 environ.

Date limite d'inscription : 30 mars

Embarquez à bord d'un train d'époque du chemin de fer de la Vallée de l'Eure. Une petite gare normande à la fin du XIX^{ème} siècle avec son guichet à l'ancienne, sa balance à bascule, des valises prêtes pour le

départ, un coup de sifflet : le train n'attend que vous pour partir à la découverte des méandres de la rivière.

Déjeuner dans un restaurant traditionnel.

Visite de la fondation Claude Monet (maison et jardins). Devant la maison aux volets verts, les jardins proposent une palette changeante d'un peintre jardinier « fou de fleurs ». Vous serez séduits par le bassin aux nymphéas, son pont japonais et ses fleurs innombrables.



Samedi 5 mai (12h30 - 19h)

Tarif : 33€ (ce prix comprend le transport en car, l'entrée au musée et la balade en bateau sur la Seine)

Date limite d'inscription : 3 avril

Envie d'un tête à tête avec Louis XIV, Kev Adams, Kendji, Céline Dion...

Le musée Grévin, lieu unique et incontournable à Paris, vous propose

de prendre la pose aux côtés de plus de 200 personnages qui ont fait ou font l'histoire, d'hier et d'aujourd'hui.

Pour vous remettre de vos émotions, **venez découvrir Paris au fil de la Seine, à bord d'un bateau mouche.**



Chevauchée médiévale au coeur du Duché de Normandie



Judi 31 mai (8h - 19h)

Tarif : 81€ (ce prix comprend le transport en car, la découverte de la ferme, la visite commentée de la tour grise, la balade guidée en calèche, la visite de l'église Ste Madeleine et le déjeuner dans un restaurant traditionnel)

Lieu : Verneuil-sur-Avre dans l'Eure

Temps de trajet : 1h30 environ.

Date limite d'inscription : 30 avril

Journée découverte : ferme spécialisée dans la fabrication artisanale du cidre (avec un en-cas matinal, brioche et confiture de cidre), visite de la Tour Grise (de l'époque du Duché de Normandie) par un comédien en armure, visite libre de l'église Sainte Madeleine et enfin déjeuner dans un restaurant traditionnel.

Que demander de plus ? la sieste est garantie au retour dans le car...



Samedi 16 juin (7h30 - 17h30)

Tarif : 73€ (ce prix comprend le transport en car, la visite en 4x4 et le déjeuner)

Lieu : 24 route de Dieppe
76590 Muchedent

Temps de trajet : 2h30 environ.

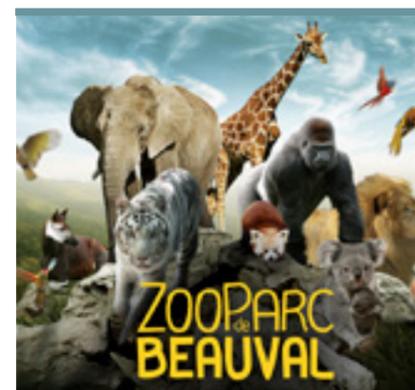
Date limite d'inscription : 14 mai

Venez passer un moment atypique et humoristique avec un accueil canadien.

Visite d'un élevage de bisons en 4x4 (aménagé).

Déjeuner typique dans un tipi géant. Un accueil chaleureux dans ce petit coin de Canada décoré de fresques et d'animaux hors du commun.

Aventure garantie, souvenir original.



Samedi 30 juin (6h30 - 20h30)

Tarif : 51€ pour les adultes et enfants de + 10 ans ; 45€ pour les enfants de 3 à 10 ans (ce prix comprend le transport en car et l'entrée au zoo). Le repas n'est pas compris.

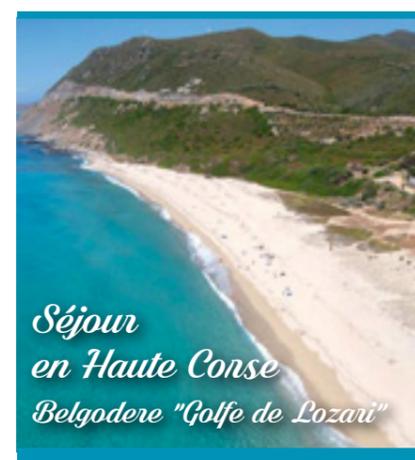
Lieu : Saint-Aignan-sur-Cher.

Temps de trajet : 3h30 environ.

Date limite d'inscription : 30 mai

Le zooParc de Beauval héberge la plus grande variété d'espèces animales, soit 10 000 individus de 600 espèces différentes, sur 40 hectares de visite. Un ensemble unique en France. A partager en famille !

Tant attendu : le 4 août 2017, le premier bébé panda né en France a vu le jour au ZooParc de Beauval. Venez lui rendre visite !



Du 1^{er} au 8 septembre

Tarif : entre 679 et 921€ (ce prix comprend le transport jusqu'à l'aéroport, l'avion, le séjour en pension complète, les 4 excursions et les soirées animations. Ne comprend pas les taxes de séjour à régler sur place et l'assurance annulation d'environ 20€).

Date limite d'inscription : 28 février

Impératif : il faut un minimum de 20 personnes pour que ce séjour ait lieu.

Situé sur la côte ouest, les pieds dans l'eau, ce club vous propose : logement 3 étoiles, piscine chauffée, soirées animées et bien sur plage à proximité.

Excursions :

- l'île Rousse et le parc de saleccia
- Montemaggiore et Calvi
- Porto et les calanques de Piana
- Croisière pour la réserve de Scandola

Pour plus d'informations, demandez à Catherine en mairie.

Moules/frites à l'horizon

Avis de tempête gastronomique et musicale sur Cresprières, le samedi 15 septembre à partir de 20h sur l'esplanade de la mairie.

Venez déguster des moules/frites préparées par Yannick et arrosées de ce qu'il vous plaira... au rythme du groupe « vent de Noroie », chants marins garantis !

Très bonne soirée en perspective. Plus d'informations et réservation auprès de Catherine au 01 30 54 44 12 ou par mail : evenementiels@mairie-crespieres.fr



Catherine Ihitsague

Eau et Forme

Quoi de neuf chez Eau et Forme ?

Avis aux futures Mamans : EAU ET FORME envisage la mise en place d'un créneau spécifique «Future-Maman». Celui-ci serait adapté à la femme enceinte dès le début de la grossesse et pourra être pratiqué jusqu'au terme de celle-ci sauf contre-indications médicales bien-sûr. N'hésitez pas à vous renseigner. Les jours et horaires seront définis en fonction de la demande.



Nouveautés produits : depuis le mois de décembre, retrouvez l'ensemble des produits BAIJA dans votre centre EAU ET FORME. Idées cadeaux, produits pour le corps et la maison à prix tout doux.



Nous vous réservons une petite surprise pour l'arrivée des beaux jours avec une sélection de jus de fruits frais à déguster sur la terrasse au soleil après une bonne séance de sport !

Zoom sur le concept :

CosmeLED

Le temps altère notre peau. L'exposition solaire, le stress, le tabac sont autant de facteurs qui contribuent au vieillissement et au relâchement de la peau, au développement des rides, des tâches et des rougeurs cutanées.

Créé par des professionnels de la médecine esthétique, CosmeLED associe la technologie à la cosmétique médicale pour renverser les signes de l'âge.

REDESSINER l'ovale du visage - LISSER rides et ridules - RAFFERMIR la peau - REDONNER éclat et HOMOGENEITE au teint - COMBINER pour mieux traiter

Le protocole CosmeLED consiste en l'association de 4 technologies innovantes pour lutter contre les signes du temps en offrant des résultats rapides et durables.

La RADIOFREQUENCE thermo-contrôlée pour un effet tenseur et volumateur immédiat.

Le BIOPEEL pour biostimuler et purifier les couches superficielles de la peau.

Le DERMAPEEL pour favoriser l'exfoliation des cellules mortes et la régénération cutanée.

La PHOTOMODULATION par LED pour régénérer l'activité cellulaire et stimuler la production de collagène.



Chemin de Boissy, 78121 Crespières

06 79 88 58 62
eauetforme@gmail.com

www.eauetforme.fr
www.facebook.com/eauetforme

Aqua et Therm



Aqua et Therm votre artisan plombier chauffagiste sur la commune de Crespières vous éclaire sur l'entretien obligatoire de votre chaudière.

POURQUOI ENTREtenir SA CHAUDIÈRE ?

Les avantages :

Une chaudière gaz ou fioul bien entretenue présente de nombreux avantages :

- une durée de vie plus longue,
- un nombre de pannes et de risques sanitaires limités (jusqu'à 5 fois moins)
- la détection d'éventuels dysfonctionnements

Cordonnerie à domicile



«NE JETEZ PLUS VOS CHAUSSURES»? Je suis à votre disposition pour leur redonner une seconde vie !

Résidente depuis peu à Crespières et en tant que gérante cordonnière d'une boutique à Paris (75016), je vous propose un nouveau service «cordonnerie à domicile».

Spécialiste de la chaussure, nous intervenons sur tous les modèles quelle que soit la matière ou le style.

Réparer un talon, recoller une semelle, colmater un trou, rafraîchir la teinture d'un cuir, ressemelage en cuir sont autant de tâches effectuées par votre cordonnière.

• un bon réglage évitera une surconsommation de votre chaudière

Faire entretenir sa chaudière une fois par an par un professionnel est une obligation légale. Si vous ne le faites pas, vous êtes tenu responsable en cas d'accident et ne serez pas couvert par votre assurance. Cette obligation concerne aussi bien les propriétaires que les locataires. Elle réside avant tout d'un objectif de sécurité, une chaudière bien entretenue vous évitera bien des accidents.

Ce qui doit être vérifié lors de l'entretien :

Lors de l'entretien, le professionnel doit nettoyer le corps de chauffe, le brûleur, la veilleuse, l'extracteur et vérifier les dispositifs de sécurité de votre chaudière.

Il doit également vous fournir une attestation d'entretien que vous de-

vrez par la suite conserver pendant deux ans. Elle pourra vous être demandée par votre assurance en cas de sinistre.

Combien ça coûte ?

Il faut compter entre 150 et 220€ pour l'entretien de votre chaudière. Le prix n'étant pas le même pour une chaudière fioul ou gaz n'hésitez pas à contacter votre artisan plombier chauffagiste.

Aqua et Therm artisan plombier sur la commune de Crespières contact : 06.60.37.47.64 aquaet-therm@gmail.com frais de déplacement offerts sur la commune.

Je vous propose de collecter vos chaussures, à mon adresse, le samedi matin entre 9h00 et 11h00 puis établir un devis de réparation que je vous soumettrai par téléphone dans l'après midi même.

Je m'engage à vous les remettre, «en état de marche», le mercredi suivant entre 9h00 et 11h00.

N'hésitez pas à me contacter !

Laetitia Houel



Sarl Cordoluxe
Laetitia Houel

1 bis rue de la Vauverderie
78121 Crespières

06 16 25 16 60
cordoluxe@gmail.com

Forum des associations

Premier évènement de l'année scolaire : **le Forum des Associations, aura lieu le samedi 8 septembre 2018** à la Maison des Associations Roland Pilloud – 8 rue de la sansonnerie – de 9h30 à 12h30.

Ce moment permet de faire connaissance avec les différents acteurs associatifs de Crespières dans une ambiance chaleureuse.

Catherine Ihitsague

Deux jeunes Crespiérois sur les planches parisiennes !

Deux jeunes apprentis comédiens de la troupe enfants de Crespières, Erwin Thomas Beaulieu et Titouan Léger-Berthelot, se sont retrouvés à jouer dans un théâtre parisien chaque semaine pendant 3 mois avec les Electrons libres.

A tour de rôle, entre décembre 2017 et mars 2018, ils ont fait partie de cette incroyable et formidable aventure, menée par leur professeur de théâtre et metteuse en scène Laurence Lefèvre, dite «Lolo», et son association Art's Beauty.

Depuis 3 ans maintenant, ils suivent en effet chaque samedi ses cours de théâtre à Crespières, «très assidus et investis dans le groupe», souligne leur professeur. Parmi ses 60 élèves, ça n'a pas été simple d'en choisir deux pour relever le défi de jouer dans la pièce Antigone, drame intemporel et revisité par Lolo, au théâtre Darius Milhaud à Paris. «J'ai proposé ce rôle du petit page du roi à Erwin et Titouan pour leur capacité d'écoute et d'adaptation, leur réactivité et leur justesse théâtrale», commente Lolo. «Ça me faisait plaisir aussi de leur faire partager cette aventure. Je suis très fière de les avoir emmenés sur les planches parisiennes à seulement 10 et 11 ans !»

Ces tout jeunes talents ont aussi su s'adapter à la troupe des adultes et se mêler à leur jeu de comédiens. «Erwin est un garçon cultivé, avec un esprit aiguisé ; il adore jouer avec les mots. Il est toujours très juste dans ses rôles», remarque sa professeur. «Il est bourré d'énergie et a toujours un mot à dire, ce qui n'est pas toujours évident à gérer en coulisses !», s'amuse-t-elle. «Mais sur scène il est plein de profondeur». Chacun a



sa personnalité mais le second petit page est tout aussi talentueux : «Titouan est un garçon plus discret et réservé ; mais très charismatique sur scène et parfaitement glacial dans son rôle», observe la metteuse en scène. «Il a un physique de poupon adorable et pourtant il est d'une grande puissance sur scène. Et sage comme une image en coulisses ! Ce qui était très chouette pour son partenaire principal, le roi Créon».

De cette aventure qui a pris fin le 23 mars dernier, les deux jeunes garçons ont un fort souvenir. «Je suis très honoré à mon âge (11 ans) d'avoir joué dans un théâtre parisien. Je suis content car le théâtre me permet d'exprimer mes émotions. Les comédiens sont très gentils et je suis fier de jouer avec eux, c'est une expérience formidable», s'enthousiasme Erwin. «Pour moi, c'est une bonne expérience parce que je trouve que c'est bien de jouer avec une vraie troupe de théâtre et en plus dans une vraie



salle de théâtre à Paris. Merci à Laurence pour cette belle expérience», renchérit Titouan.

Laurence, leur professeur, est très fière de ses élèves et remercie aussi les parents d'avoir joué le jeu et permis cette expérience riche en souvenirs pour leurs enfants. D'ailleurs, l'aventure continue, et Erwin jouera notamment le 7 avril à Orgerus.

Art's Beauty

Devinette : quel est le point commun entre la Mairie de Crespières et Hanami ?

Il s'agit de Boule de Gomme !

De la Mairie de Crespières...

En janvier, sur la demande de l'association, Monsieur le Maire a reçu les jeunes membres pour une visite guidée de la Mairie de Crespières. Les enfants s'interrogent : qu'est ce qu'être Maire ? Comment le devient-on ? Qu'est ce que le conseil municipal ? Que signifient les symboles de la République ? Quels sont les différents métiers exercés par les personnels communaux ? Mr le Maire s'est ainsi prêté au jeu des questions réponses avec enthousiasme et a répondu à toutes les interrogations des enfants.

Bravo les enfants pour votre curiosité et la pertinence de vos questions ! Merci Monsieur le Maire pour votre accueil sympathique et les chocolats, très appréciés en fin de visite.

Contactez-nous à l'adresse :

bouledegomme78@gmail.com

... à Hanami, la fête des cerisiers en fleurs au Japon

Mars, Musée Guimet. Au Japon, les peintures sont souvent déroulées puis accrochées pour être observées. Après avoir parcouru quelques salles du musée pour observer les accessoires utilisés par les peintres chinois et japonais, les représentations picturales et les différents symboles, les enfants ont été initiés à la peinture de kakemonos autour du thème de la floraison des cerisiers. La création du rouleau, la manipulation de l'encre de chine et des pinceaux chinois et japonais ont beaucoup plu aux enfants. Ils sont repartis tous très fier de leur oeuvre asiatique.

Prochaine escale : les étoiles pour une initiation à l'astronomie au Parc de Triel-sur-Seine courant avril et une petite balade dans les champs de Crespières avec Lucien en juin.

Maud Castin
et Virginie Bourdier Perret
Association Boule de Gomme



Les belles auditions des classes de l'école de musique



Les auditions de l'école de musique de Crespières sont toujours des moments privilégiés pour les élèves et leur professeur. Elles leur permettent de montrer le travail accompli en cours d'année, de marquer la progression et de se produire devant un public. C'est dans une ambiance

conviviale que les élèves, les familles, les amis prennent part ainsi à la vie de l'école de musique.

Les pianistes ont ouvert le bal le lundi 19 mars et seront suivis par les guitaristes et violonistes. Les élèves de batterie, de chant et d'instrument à vent poursuivront les notes courant avril.

Nous en profitons pour féliciter tous les élèves et pour remercier les professeurs dont l'investissement est remarquable.

Nous vous donnons rendez vous dans quelques mois pour le bouquet final, le concert de fin d'année, qui aura lieu le samedi 23 juin après midi en l'église de Crespières.

Virginie Bourdier Perret,
Maud Castin et Céline Moreaux

Nous lire :

www.amc-crespieres.com

Nous contacter :

crespieres.amc@gmail.com

L'AIPEC fait sa rentrée

L'AIPEC, du côté de l'ECOLE...

Le deuxième conseil d'école s'est tenu le 05 mars dernier et les représentants des parents d'élèves ont pu transmettre vos questions et faire un retour à la Mairie sur les 3 années de TAPs dont le bilan s'est avéré positif. Un compte-rendu vous sera communiqué par Mme Monfort, la directrice de l'école, vous informant notamment sur les nouveaux rythmes scolaires envisagés pour la rentrée 2018, les différents travaux qui ont été entrepris dans l'école et les projets scolaires.

Nous vous rappelons que depuis début mars, la cantine est ouverte aux parents souhaitant découvrir la pause déjeuner auprès des enfants... N'hésitez pas à contacter Kevin Neukermans, directeur de l'ALC pour vous inscrire.

L'AIPEC, « comité des Fêtes Junior »

Avec l'accord de la Mairie, nous avons organisé le 24 mars dernier une soirée pour fêter le carnaval. Après un défilé au rythme de la Samba dans les rues de Crespières, nous nous sommes réunis à la Maison des Associations où un pot était offert à tous les participants. Les enfants déguisés qui le souhaitaient (et même certains parents) se sont présentés en musique sous les applaudissements et les plus beaux déguisements ont été récompensés.

En clin d'œil à la récente classe de neige des CM1-CM2, nous avons proposé à tous un Buffet de Tartiflettes préparées par nos soins. Heureusement, grâce à son cours endiablé de Zumba, Bénédicte, professeure de l'ASC, nous a aidés à les éliminer... La salle ainsi réchauffée, La soirée s'est poursuivie dans la bonne humeur par une soirée dansante autour du buffet de desserts « maison » apportés par les parents.

Merci à tous ceux qui ont encore pris de leur temps pour nous aider à installer, décorer, ranger et nettoyer

la Maison des Associations.

Nous reviendrons vers vous afin d'organiser comme tous les ans, notre kermesse de fin d'année et recueillir autour d'un bon café, vos idées et suggestions !

L'équipe de l'AIPEC :
Marianne, Sophia, Yannick, Cécile,
Marlène et Annabelle

Des questions, des suggestions sur la vie scolaire ou les prochaines festivités, n'hésitez pas à nous contacter :

aipec.crespieres@gmail.com

ou via la boîte aux lettres bleue située à l'entrée de l'école

Notre site internet est à votre disposition :

www.aipec-crespieres.com



Les SGDF : la fraternité au-delà des frontières

Le projet éducatif des Scouts et Guides de France propose aux jeunes de devenir des hommes et des femmes heureux, utiles, artisans de justice et de paix. Ce projet vise l'accueil de tout jeune et leur permet de vivre ensemble une fraternité au-delà des frontières.

Tout au long de l'année, les jeunes se réunissent par unités. L'année se termine avec le camp d'été.

Cette année, dans le groupe Scouts et Guides de France du Petit prince, les **Louvetaux – Jeannettes (8-11 ans)**, composés de deux peuplades, vont être sensibilisés à travers un imaginaire, à l'acceptation de l'autre et au travail d'équipe, aux différentes

cultures et situations sociales et économiques. Ils seront invités à réfléchir au monde qui les entoure et aux changements qui pourraient être réalisés.

Les Scouts - Guides (11-14 ans) ont pour ambition de monter des projets par équipe en partenariat avec une association. Ex : réparer de vieux vélos et les donner à une association ou entrer en contact avec des scouts étrangers.

Les Pionniers - Caravelles (14-17 ans) ont choisi un Cap solidarité. Ils aimeraient aller à la rencontre des populations démunies en participant à des soupes populaires, maraudes ou autres actions en partenariat avec des associations.

Les Compagnons (18-20 ans), 2ème temps, monte un projet de solidarité au Togo pour l'été 2018.



<http://blogs.sgdf.fr/lepetitprince/>

Cours d'anglais avec le Kids Club (ACAC)



Un petit retour en arrière sur les fêtes de Noël au Kids Club : Christmas Carols, Bingo and Games.

La saison des pièces de théâtre a débuté.

Ici les CE1 prennent beaucoup de plaisir à représenter leur pièce devant leurs parents et copains.

Marie-José Roux



Pour en savoir plus sur le **Kids Club**, n'hésitez pas à contacter le professeur :
roux.marie-jose@wanadoo.fr
06 60 16 54 60

Exposition des travaux d'encadrement



SAMEDI 26 MAI 14H00 - 19H00
DIMANCHE 27 MAI 9H30 - 12H00
ET 14H00 - 18H00
VENDREDI 26 MAI 19H00



Après notre exposition artistique, l'ACAC vous propose les 26 et 27 mai prochain l'exposition des travaux d'encadrement de loisir.

Les « élèves » seront heureux de vous faire découvrir les réalisations de l'année, réalisations toutes plus belles les unes que les autres, des plus sobres aux plus audacieuses, toutes réalisées pour leur plaisir et dans la bonne humeur.

N'hésitez pas à venir découvrir ce que l'on entend par encadrement, cela ne se résume pas à un cadre identique à ceux fournis par les grandes enseignes mais bien d'une recherche artistique autour d'un document ou tout autre sujet qui veut se mettre en valeur.

Rendez-vous donc le samedi 26 à partir de 14h00 à la maison des associations Roland Pilloud.

Horaires de l'exposition :

- Samedi de 14h00 à 19h00
- Dimanche de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Brigitte Jacquard

Contact : **Brigitte Jacquard**
01 30 54 58 78
06 07 68 00 19
bjacquard@neuf.fr
acaccrespières@sfr.fr
www.bi-cadres.com

Exposition artistique de l'ACAC

Les portes de l'édition 2018 de notre exposition artistique viennent de se refermer.

Huiles, acryliques, pastels, sculptures, broderies, poteries et raku, couteaux damas, photos ont encore fait le régal des yeux par la qualité et la diversité des oeuvres.

Les 13 artistes venus de Maule, Beynes, Mareil, Marly, St Nom la Bretonne et bien sur de Crespières, le temps du week-end nous ont fait partager leurs réalisations.

Tous ont bien du talent et nous les remercions de nous en avoir fait profiter.

Ils ont été récompensés par de nombreux visiteurs venus admirer les oeuvres, que nous tenons à remercier vivement.

Malgré tout nous regrettons le peu d'implication de nos concitoyens qui n'ont pas fait le déplacement à deux pas de leur porte. Nos visiteurs n'ont pas été pour la grande majorité des Crespiérois.

Nous remercions la municipalité qui nous a prêté main forte pour la signalisation ainsi que la communication de notre exposition.

Brigitte Jacquard



Contact : **Brigitte Jacquard**
01 30 54 58 78
06 07 68 00 19
bjacquard@neuf.fr
acaccrespières@sfr.fr

Bienvenue à la Bibliothèque de Crespières

Commençons par vous présenter quelques nouveautés très attendues par nos adhérents :

• **Long Island** de Christopher Bollen : Entre rivalités des classes et vision désenchantée de Manhattan en miroir. Long Island prend la forme d'une aventure tragique au bord de l'océan dans une atmosphère qui fait écho à Patricia Highsmith.

• **La femme de mon mari** de Jane Corry : Au début il y a l'Amour. Puis viennent les mensonges... et la Mort.

• **Une colonne de feu** de Ken Follett : Dans ce demi-siècle agité par le fanatisme qui répand la violence depuis Séville jusqu'à Genève, les pires ennemis ne sont cependant pas les religions rivales. La véritable bataille oppose les adeptes de la tolérance aux tyrans décidés à imposer leurs idées à tous les autres... à n'importe quel prix.

• **Le gang des rêves** de Luca Di Fulvio : Dans une cité en plein essor où la radio débute à peine et le cinéma se met à parler, Christmas grandit entre gangs adverses, violence et pauvreté, avec ses rêves et sa gouaille comme planche de salut. L'espoir d'une nouvelle existence s'esquisse lorsqu'il rencontre la belle et riche Ruth. Et si, à ses côtés, Christmas trouvait la liberté, et dans ses bras, l'amour ?

Voici les coups de cœur de nos lecteurs :

• **Le mystère Henry Pick** de David Foenkins : En Bretagne, un bibliothécaire décide de recueillir tous les livres refusés par les éditeurs... surprises garanties !

• **Je suis Pilgrim** de Terry Hays : Un thriller d'espionnage exceptionnel, mélange de Homeland et de Jason Bourne.

• **La ballade de l'enfant gris** de Baptiste Beaulieu : Inspiré par le choc ressenti lors de la disparition de l'un de ses jeunes patients, l'auteur livre une quête initiatique et poétique, semée de recoins obscurs qui s'illuminent. Un magnifique roman porté par des personnages profondément humains.



Et le très gros coup de cœur est :

• **Mémoire d'un chat** de Hiro Arikawa : Un changement dans la vie de Satoru fait qu'il doit se séparer de Nana, son chat adoré. Débute alors une série de voyages chez des amis, aux quatre coins du Japon, pour lui trouver un nouveau foyer. Mais le rusé matou, narrateur de ce savoureux roman, ne l'entend pas de cette oreille : il fera tout pour rester avec Satoru et prolonger l'aventure...

A découvrir absolument !

Aurélié Haudiquet

Au sujet de notre cercle de lecture : c'est au mois de juin 2013 que, sous l'égide de la Bibliothèque de Crespières, le cercle de lecture s'est réuni pour la première fois. Il compte aujourd'hui une dizaine de membres qui se réunissent tous les mois autour d'un roman ou d'un essai choisi d'un commun accord. Ce sont, à ce jour, plus de quarante titres qui ont retenu notre attention. Ils ont, dans l'ensemble, suscité un intérêt certain, aussi bien par leur contenu que par la discussion qui en a suivi la lecture. Certains de ces livres ont été de véritables « coups de cœur » comme par exemple :

• **Le mec de la tombe d'à côté** de Katharina Mazelli : à l'humour débordant et communicatif. Un vrai cadeau.

• **Le dit du Tian Yi** de François Cheng : un hymne à l'Amour et à l'Amitié écrit par ce franco-chinois de grand talent.

• **L'incolore Tsuruku Tazaki** de Haruki Murakami : l'Amour, l'Amitié, la complexité de l'être vu par ce grand écrivain japonais.

• **Le lecteur du 6h27** de Jean-Paul Didierlaurent : 180 pages de bonheur, réalisme, simplicité et tendresse.

• **Femme à la mobylette** de Jean-Luc Seigle : un très beau livre sur la mère et la solitude, rempli d'empathie et d'humanité.

• **L'art de perdre** d'Alice Zeniter : l'émouvante histoire d'une famille kabyle en France de 1962 à nos jours.

Notre cercle de lecture vit, discute et échange dans une ambiance de conviviale amitié ouverte, tolérante et respectueuse de chacun. Il ne pourrait que se réjouir de s'élargir encore un peu à d'autres amoureux de la lecture.

Bernard Vitoux

Ensuite, des cours de bridge sont ouverts à tous, du débutant au confirmé. Laissez-vous tenter, contactez Jean-Pierre Gauchi :

jean.pierre.gauchi@gmail.com

Enfin pour terminer... Il y a deux ans, j'ai mis en place des activités gratuites : « jeux de société enfants » et « bébé lecteur », hélas le nombre restreint de participants n'a pas permis de poursuivre cette activité. Par contre, les jeux de société pour séniors sont un succès et sont donc maintenus (1^{er} et 3^{ème} jeudi du mois, hors périodes des vacances). Si vous êtes intéressés, vous pouvez encore vous inscrire ! N'hésitez pas à me contacter au 01 30 54 44 12 ou par mail : evenementiels@mairie-crespières.fr

Pour conclure, parce que je suis du genre têtu et surtout parce que les TAPS vont prendre fin, l'équipe de la bibliothèque et moi-même, avons l'intention de vous proposer de nouveau, en septembre, les jeux pour les enfants. Affaire à suivre...

Catherine Ihitsague

Voyez, il se passe toujours quelque chose à la bibliothèque ! A bientôt !

ABC Bibliothèque :

Mercredi : 16h - 18h
Vendredi : 17h - 18h
Samedi : 10h30 - 12h30
10, rue de la Sansonerie (derrière la Maison des Associations)
abcbibliotheque@wanadoo.fr
www.lireacrespières.fr

Pour vous inscrire, c'est très simple, il suffit de vous présenter à la Bibliothèque aux heures d'ouverture. Un bénévole remplira une fiche avec vos coordonnées et vous donnera tous les renseignements utiles.

Adhésion individuelle : 16€ par an ou pour toute la famille : 25€ par an.

Adhérer à l'ADSC

Adhérez et participez : L'A.D.S.C se mobilise sur des dossiers déterminants pour le bien vivre à Crespières : le projet d'implantation du centre de «Tir National de Versailles – TNV», la maison médicale, une marche écologique...

Adhérer à l'A.D.S.C (10€ seulement !) c'est soutenir notre action et, ensemble, peser davantage sur les instances administratives et pouvoirs publics.

Pour adhérer, retrouvez le bulletin d'adhésion sur notre site rubrique «Nous rejoindre, adhérer».

A.D.S.C - Association pour la défense du site de Crespières
Notre site internet : adscrespieres.wordpress.com

BULLETIN D'ADHÉSION 2018

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____ Ville : _____
Code Postal : _____ Téléphone : _____
Adresse courriel : _____

Membre actif (cotisation annuelle **10 €**) Membre bienfaiteur (cotisation + don)

Merci de régler votre cotisation par chèque à l'ordre de : **ADSC**

Vous pouvez déposer ce bulletin d'adhésion accompagné du chèque au siège de l'ADSC : Mairie de Crespières, Place de l'église.

Nous lire : <https://adscrespieres.wordpress.com/> / Nous contacter : adsc78121@gmail.com

ADSC : le Tir National de Versailles à Crespières

Le TNV à Crespières : un projet maintenu dans une inquiétante opacité.

Le Tir National de Versailles, ou TNV, est une institution : il existe depuis un siècle et demi, comprend actuellement 1.500 adhérents et sert aussi de point d'entraînement complémentaire aux forces de police et de gendarmerie (RAID et GIGN, notamment). Le château de Versailles, propriétaire du site actuel, lui a imposé de déménager. Il est prévu d'installer le TNV sur un terrain de 6 ha, au bas du camp de Frileuse à Crespières, appartenant à la gendarmerie, et dont elle n'a pas l'utilité.

Les principales préoccupations posées par cette implantation sont de trois ordres : risques de nuisances sonores, d'impact écologique sur la faune et la flore, d'augmentation de la circulation. A ces préoccupations, dont on ignore si elles sont prises en compte, s'ajoute le risque élevé d'une perte de valeur de l'immobilier.

Plusieurs études ont été réalisées.

Le TNV a commandité une étude acoustique réalisée par l'agence Gan-

tha en septembre 2015 et une étude d'impact sur la circulation (qui, en fait, ne donne aucune indication sur le nombre de véhicules supplémentaires induits par le projet). L'étude concernant les nuisances sonores est très incomplète : aucune analyse ne concerne les habitations de la Maladrerie pourtant très proches, un seul point sur Crespières est étudié, sans tenir compte des conditions atmosphériques.

Des informations importantes sont également absentes : combien de pas de tirs (a priori plus d'une centaine) et de quelles longueurs ? pour quelles armes ? quelles seront exactement les mesures prises pour empêcher les nuisances sonores : quels pas de tir seront couverts et/ou enterrés ?

Les analyses et les conclusions de l'étude sont donc très sujettes à caution.

Le TNV s'était engagé en janvier 2017 à faire refaire une étude d'après une liste de cabinets proposée par l'association des habitants de la Maladrerie. Malgré les lettres de la Présidente de cette association et l'inter-

vention de notre nouvelle députée, Madame Granjus, à la demande de l'ADSC, nous n'avons aucune réponse à nos questions de la part du TNV.

Le Préfet a déclassé les terrains concernés en mai 2017 pour qu'ils puissent être achetés, mais leur affectation à des activités sportives exige une modification préalable du PLU. En principe le Préfet doit déclarer le projet d'intérêt général. Nous ne savons pas si le TNV s'est porté acquéreur.

D'autre part la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile de France a demandé une étude d'impact écologique réalisée par le cabinet Eliséa en octobre 2016.

Il s'agit en effet d'une zone naturelle d'intérêt écologique pour la faune et la flore avec des espèces endémiques sur ces plateaux calcaires. L'étude précise les incidences sur la faune et la flore pendant la construction et pendant le fonctionnement. Des mesures sont proposées pour pallier le maximum de risques de détérioration et le suivi par un écologue

est envisagé. Le TNV s'est engagé oralement à les respecter. Les conséquences financières sont importantes aussi demandons-nous des garanties écrites.

Notre Maire, Monsieur Ballarin, ne semble pas avoir d'autres informations mais il lui semble certain que

le projet se fera. Il a affirmé lors du dernier entretien que nous avons eu avec lui que le Préfet a entendu sa demande concernant la protection contre les nuisances sonores.

Devant toutes ces incertitudes nous allons demander un rendez-vous au Président du TNV et avons déjà

adressé un courrier au Préfet dans le même but.

«Marche écologique» sur les chemins de Crespières le 10 juin 2018



L'A.D.S.C organise le dimanche 10 juin 2018 une « Marche écologique » afin de ramasser les déchets visibles le long des chemins de notre commune.

Cette marche est destinée aux adultes, répartis en équipages sur

plusieurs secteurs. Nous espérons que beaucoup d'entre vous se joindront à cette initiative citoyenne et amicale.

Le ramassage sera suivi d'un tri au centre village afin de promouvoir la valorisation des déchets. C'est l'opportunité de sensibiliser l'ensemble de notre communauté à cette pollution.

Vous avez connaissance de points de pollution à traiter ? Envoyez-nous photos et coordonnées du lieu, nous les ajouterons à notre programme.

Vous voulez participer à l'organisation de cette opération ? N'hésitez pas ! Prenez contact avec nous dès

maintenant sur le site internet : adscrespieres.wordpress.com ou directement par mail à : adsc78121@gmail.com

Barbara de Tonnac



20^{ème} anniversaire du Jumelage du Pays de Gallie



Important... sur votre agenda de juin 2018 !

Les cérémonies du 20^{ème} anniversaire du Jumelage du Pays de Gallie avec Rösrath.

• **jeudi 7 au dimanche 10 juin** : exposition d'œuvres d'artistes français et allemands, en mairie de St Nom la Bretèche ; Les Totems de l'Amitié...

• **vendredi 8 juin** : journée culturelle comprenant la visite guidée du

château d'Anet, de la cathédrale et de la vieille ville de Chartres...

• **samedi 9 juin à 9h** : plantation de l'arbre de la paix et de l'amitié avec les enfants des écoles de Crespières ; cérémonie familiale animée par les Sonneurs de Cor de Chasse de Rösrath

• **samedi 9 juin à 11h30** : cérémonie publique commémorative en Place de l'Europe de St Nom la Bretèche ; aubade de la Fanfare des Pompiers des Yvelines. Au long de la matinée, des activités ludiques seront proposées aux familles et enfants

• **samedi 9 juin à 19h** : dîner festif du Comité au Golf Club de Feucherolles ; aubade par la Pavane de Saint Nom la Bretèche.

Georges Pasty

Pour toutes informations :

Raymond Metzger
01 30 54 42 61
rmo-metzger78@orange.fr

Georges Pasty
01 30 54 32 66
georges-pasty@wanadoo.fr

Micheline Conradsson
01 34 62 89 57

Nouveau bureau de l'ASC

Suite aux appels à candidatures et à l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ASC qui s'est déroulée le vendredi 9 mars, ont été élues :

- Anne-Marie Gronier, Présidente en remplacement de Emmanuelle Schoor

- Aurélia Chesnel, Trésorière en remplacement de Didier Bentz

L'équipe de l'ASC

Toujours plus d'info et de news sur le site de l'ASC :

www.asc-crespieres.com

ASC : Pilates

Qui ne s'est pas déjà entendu dire : tu devrais faire du Pilates ! Mais qu'est-ce que c'est ?

Le Pilates est une méthode complète et douce de renforcement des muscles profonds (abdominaux, ceinture lombaire, colonne vertébrale...), accessible à tous, avec des effets immédiats sur le bien-être et la santé.

Pratiquer le Pilates à votre rythme vous aidera à harmoniser votre silhouette, à vous tonifier, à corriger vos postures, à réaligner votre corps, à améliorer votre coordination et votre équilibre et à vous détendre !



En résumé, vous vous ferez du bien ! Alors n'attendez plus, homme ou femme, jeune ou moins jeune, sportif ou non, venez nous rejoindre !

Le cours a lieu avec Elodie, professeure certifiée en Pilates, le vendredi de 9h30 à 10h30, à la maison des associations Roland Pilloud.

L'équipe de l'ASC

Tennis Club de Crespières : urgent... appel aux bénévoles !

Chers Crespiérois,

Voici la lettre adressée par le Président du Tennis Club aux adhérents mais qui vous concerne aussi, lisez la attentivement et engagez-vous :

Cher adhérent,

Le bureau du Tennis Club de Crespières est en place depuis 3 ans dans sa configuration actuelle et la majorité de ses membres y a rempli des rôles différents au fil du temps, ce depuis de nombreuses années.

Il est donc temps de passer la main.

Il ne s'agit pas uniquement de nous libérer un peu de temps. Cela doit également permettre à cette association, comme toute organisation, de se renouveler, de vivre une vie peut-être un peu différente grâce à de nouvelles

personnes, de nouvelles idées, une autre dynamique.

Je fais donc ici un appel à candidatures pour que l'équipe se renouvelle et que le service qu'elle propose aux Crespiérois perdure.

Le TC Crespières, bien que modeste en taille est un club dynamique : ses installations sont entretenues, son effectif se maintient, augmente même, alors que la plupart des clubs des environs perdent massivement des adhérents. Ses finances sont saines et sa trésorerie largement positive.

Le bureau actuel assurera son mandat jusqu'à la fin de la saison. Un accompagnement de la nouvelle équipe sera évidemment fait, jusqu'au prochain forum et au démarrage des cours en septembre prochain. Mais il faut pour

cela qu'une nouvelle équipe se déclare et prenne effectivement le relais.

Que vous soyez une personne ou un petit groupe, merci de prendre contact avec nous pour que nous envisagions tous sereinement la suite.

Vous pouvez utiliser l'adresse suivante : tenniscrespieres@gmail.com ou m'appeler au 06 22 30 25 24.

Merci d'avance.

Richard Legendre, président du TCC

En ce qui concerne nos activités sportives, sachez que notre habituel Tournoi des Paires aura bien lieu au mois de juin. Comme le veut la tradition c'est le dimanche 17 juin qui a été retenu, date de la Fête des Pères.

Le Bureau de TCC

La Crespiéroise

Les inscriptions pour la Crespiéroise sont ouvertes et peuvent se faire en ligne à l'adresse :

http://inscriptions.oxybol.fr/inscription_evenement.php?filtre=51

DIMANCHE 27 MAI 2018

Venez courir pour



5 et 10 km

La Crespiéroise

Course à pied

Course 5 & 10 km 9 h 30 → 5 km : 6 € - 10 km : 8,5 €

Course enfant 11 h 15 → Course enfant : 1 €
(petit parcours dans le village) 1 € reversé à Les petits pas de Cloé pour chaque inscription

Inscription sur place à partir de 8 h 30

Place de la Mairie - CRESPIÈRES (78) | Renseignement : 06 23 82 79 57

asc-crespieres.com






INFORMATIONS PRATIQUES ET ADMINISTRATIVES

Décès

VALET Pierre Gabriel Lucien le 01/11/2017

AVENEL Gilbert Marie Gérard le 22/11/2017

BACLAINÉ Bernard Désiré le 28/11/2017

LE FLOUR Jean François Marie le 14/01/2018

SCHOLTES Henriette le 26/01/2018

ROBERT Simone le 28/01/2018

LE BORGNE Marie Thérèse Gabrielle le 28/01/2018

LECA Christian René le 22/02/2018

RICOUL Simone Elise le 28/02/2018

Mariages

LANNOU Florian Gilbert Jean-Pierre et BACHEVILLIER Mylène Remiane Patricia le 10/03/2018

Naissances

GOURDOL Saul Jean-Pierre Ginot le 03/01/2018

MIGLIORELLI Aline Emma Brigitte le 14/01/2018

DESPAS MIGLIORERO Andrea Nathanaël Raphaël le 16/02/2018

KIM Camille Marie Tiphaine Virginie le 13/03/2018

Agenda

Du 7 AVR au 30 JUIN	Printemps de la Plaine de Versailles	Dimanche 27 MAI	La Crespiéroise 9h30 : 10 km et 5 km 11h15 : courses enfants	Samedi 16 JUIN	Sortie «Rêve de bisons» <i>Réservations au 01 30 54 44 12</i>
Lundi 30 AVRIL	Sortie à Giverny <i>Réservations au 01 30 54 44 12</i>	Jeudi 31 MAI	Sortie au coeur du Duché de Normandie <i>Réservations au 01 30 54 44 12</i>	Dimanche 17 JUIN	Tournoi des Paires organisé par le Tennis Club de Crespières
Samedi 5 MAI	Sortie au musée Grévin <i>Réservations au 01 30 54 44 12</i>	Dimanche 3 JUIN	Brocante de Crespières	le 22 et 23 JUIN	Week-end festif
le 26 et 27 MAI	Exposition encadrement <i>de 14h à 19h le samedi de 10h à 12h puis de 14h à 18h le dimanche</i> Maison des Ass. R. Pilloud	du 7 au 10 JUIN	20ème anniversaire du Jumelage du Pays de Gallie	Samedi 23 JUIN	Concert de fin d'année des élèves de l'AMC Eglise de Crespières <i>Entrée gratuite et ouverte à tous</i>
Samedi 26 MAI	Fête des Parents <i>à partir de 15h</i> Parvis de la Mairie	Dimanche 10 JUIN	Marche écologique organisée par l'ADSC <i>Renseignements : adscrespieres.wordpress.com adsc78121@gmail.com</i>	Samedi 30 JUIN	Sortie au zoo de Beauval <i>Réservations au 01 30 54 44 12</i>

Collecte des déchets verts

Collecte tous les lundis du :
26/03/2018 au 03/12/2018

Collecte des encombrants

Jeudi 14 juin et mercredi 12 décembre 2018

Consultations juridiques

Un samedi tous les 2 mois de 9h à 11h30,
à la mairie de Crespières.

Samedi 2 juin
Samedi 15 septembre
Samedi 17 novembre

Prendre RDV au 01 30 54 44 12.

Mairie et agence postale

Les horaires

Lundi : fermé
Mardi : 9h-11h / 14h-17h
Mercredi : 9h-11h / 14h-17h
Jeudi : 14h-17h
Vendredi : 9h-11h / 14h-17h
Samedi : 9h-12h

Nous joindre

Place de l'Eglise
78121 Crespières
Tel : 01 30 54 44 12
Fax : 01 30 54 58 19
accueil@mairie-crespieres.fr
www.crespieres.fr

Conseil municipal

Les prochains conseils
municipaux auront lieu les :

16 mai 2018

25 juin 2018

à 20h30 à la mairie.